

Abeille Retraite Professionnelle

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR)

EXERCICE 2022



SOMMAIRE

SYNTHESE DES CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS SUR L'ANNEE 2022	6
A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	8
A.1 Activité Vie	8
A.1.1 Présentation Générale de l'Entreprise	8
A.1.2 Liste des entreprises liées	8
A.1.3 Faits Marquants et Activité de la Période.....	9
A.2 Résultat de souscription	11
A.2.1 Evolution du resultat net.....	11
A.3 Résultat des investissements	12
A.3.1 Résultats financiers des activités d'investissements.....	12
A.4 Résultat des autres activités	13
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	15
B.1 Informations sur les exigences générales en matière de gouvernance	15
B.1.1 Systeme de gouvernance.....	15
B.1.2 Le conseil d'administration et les comités specialisés	16
B.1.3 Repartition et articulation des pouvoirs et responsabilités	20
B.1.4 Politique et pratique de la rémunération.....	21
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	22
B.2.1 Fonctions clés.....	22
B.2.2 Exigence de compétence et honorabilité	23
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité 26	
B.3.1 Description du Système de gestion des risques	26
B.3.2 Evaluation des risques et de la solvabilité.....	30
B.4 Système de Contrôle Interne	33
B.4.1 Description du système de contrôle interne	33
B.4.2 Mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité	37
B.5 Fonction Audit Interne	39
B.5.1 Politique d'Audit Interne.....	39
B.6 Fonction Actuarielle	42
B.6.1 Missions.....	42
B.6.2 Organisation de la Fonction Actuarielle au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales	42
B.7 Sous-traitance	43
B.7.1 La politique de sous-traitance.....	43

C.	PROFIL DE RISQUE	46
C.1	Risque de souscription	46
C.1.1	Exposition et concentration	47
C.1.2	Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque	47
C.1.3	Sensibilité aux risques.....	47
C.2	Risque de marché	48
C.2.1	Exposition et concentration	48
C.2.2	Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque	48
C.2.3	Sensibilité aux risques.....	49
C.3	Risque de crédit	50
C.3.1	Exposition et concentration	50
C.3.2	Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque	51
C.3.3	Sensibilité aux risques.....	51
C.4	Risque de liquidité	52
C.4.1	Exposition et concentration	52
C.4.2	Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque	53
C.4.3	Sensibilités aux risques.....	54
C.5	Risque opérationnel	55
C.5.1	Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque	55
C.5.2	Sensibilité aux risques.....	56
C.6	Autres risques importants	57
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	59
D.1	Actifs	60
D.1.1	Placements.....	60
D.1.2	Autres actifs.....	63
D.1.3	Actifs hors bilan	64
D.2	Provisions techniques	65
D.2.1	Principes d'évaluation des provisions techniques	65
D.2.2	Evolution des provisions techniques entre 2021 et 2022.....	66
D.2.3	Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques.....	66
D.3	Autres passifs	67
D.3.1	Provisions autres que les provisions techniques.....	67
D.3.2	Autres postes de passif	67
D.3.3	Autres passifs hors bilan	67
D.4	Méthode de valorisation alternative	67
E.	GESTION DU CAPITAL	69
E.1	Fonds propres	69
E.1.1	Politique de gestion des fonds propres	69
E.1.2	Composition des fonds propres.....	69
E.1.3	Constitution des fonds propres éligibles pour la marge de solvabilité	70

E.1.4	Evolution attendue des fonds propres sur la période de planification.....	71
E.2	Détermination de l'exigence minimale de solvabilité requise	72
E.2.1	Couverture de la marge de solvabilité	72
E.2.2	Evolution attendue de la marge de solvabilité.....	72
E.3	Non-respect du capital de solvabilité requis	72
ANNEXES	73
Annexe 1 : Liste des entreprises liées	73
Annexe 2 : Organigramme de la Direction Abeille Assurances Holding	74
Annexe 3 : Glossaire Abeille Assurances Holding et ses filiales.....	75

Liste des tableaux

Tableau 1 – ARP - Décomposition du résultat net en 2021 & 2022	11
Tableau 2 – ARP - Décomposition du résultat technique net en 2021 & 2022.....	11
Tableau 3 – ARP - Résultat financier des placements en euros en 2021 & 2022.....	12
Tableau 4 – ARP - Résultat financier des placements en UC en 2021 & 2022.....	12
Tableau 5 – ARP - Résultat des autres activités au 31/12/2022	13
Tableau 6 – ARP - Membres du Conseil d'Administration.....	16
Tableau 7 – ARP - Membres du Comité d'Audit et des Risques	17
Tableau 8 – ARP - Membres du Comité des Rémunérations et des Sélections	18
Tableau 9 – ARP - Membres du Comité Stratégique	19
Tableau 10 – ARP - Liste des politiques du Groupe et des politiques locales	28
Tableau 11 – ARP - Processus de validation des politiques	28
Tableau 12 – ARP - Système de contrôle interne	34
Tableau 13 – ARP - Risques de souscription inhérents au 31/12/2022	46
Tableau 14 – ARP - Risques de souscription non modélisés au 31/12/2022.....	47
Tableau 15 – ARP - Risques de marché inhérents au 31/12/2022	48
Tableau 16 – ARP - Méthodes d'atténuation du risque de marché au 31/12/2022	49
Tableau 17 – ARP - Risques de crédit inhérents au 31/12/2022.....	50
Tableau 18 – ARP - Bilan comptable au 31/12/2022.....	59
Tableau 19 – ARP - Placements au 31/12/2022	60
Tableau 20 – ARP - Actifs immobiliers au 31/12/2022	60
Tableau 21 – ARP - VNC des immeubles de placement et parts de sociétés immobilières au 31/12/2022	61
Tableau 22 – ARP - Obligations au bilan comptable au 31/12/2022.....	61
Tableau 23 – ARP - Détail VNC et valeur de réalisation des obligations au 31/12/2022	61
Tableau 24 – ARP - Fonds d'investissement au bilan comptable au 31/12/2022	62
Tableau 25 – ARP - Détail de la VNC des fonds des parts d'OPCVM au 31/12/2022	62
Tableau 26 – ARP - Placements en représentation de contrats en UC au bilan comptable au 31/12/2022	62
Tableau 27 – ARP - Trésorerie et équivalents trésorerie au bilan comptable au 31/12/2022	62
Tableau 28 – ARP - Postes autres actifs au 31/12/2022.....	63
Tableau 29 – ARP - Ecarts d'acquisition au 31/12/2022	63
Tableau 30 – ARP - Frais d'acquisition au 31/12/2022	63
Tableau 31 – ARP - Actifs incorporels 31/12/2022.....	64
Tableau 32 – ARP - Autres postes d'actif au bilan comptable au 31/12/2022.....	64
Tableau 33 – ARP - Provisions techniques au bilan comptable au 31/12/2022	66
Tableau 34 – ARP - Provisions autres que les provisions techniques au 31/12/2022	67
Tableau 35 – ARP - Autres postes du passif au 31/12/2022.....	67
Tableau 36 – ARP - Fonds propres éligibles à la marge de solvabilité à fin 2022	70
Tableau 37 – ARP - Réconciliation des fonds propres avec l'excédent des actifs par rapport aux passifs à fin 2022	70
Tableau 38 – ARP - Exigence minimale de solvabilité requise à fin 2022.....	70
Tableau 39 – ARP - Evolution attendue des fonds propres sur la période de planification.....	71
Tableau 40 – ARP - Couverture de solvabilité à fin 2022.....	72
Tableau 41 – ARP - Projection du surplus et ratio.....	72

Synthèse des changements majeurs survenus sur l'année 2022

A. Activités et résultats

- Dans un contexte économique défavorable, sur fond de ralentissement généralisé, avec une inflation qui a atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies, Abeille Retraite Professionnelle affiche un chiffre d'affaires de 887 millions d'euros en diminution de 12% par rapport à l'année précédente. 83.5% du chiffre d'affaires est réalisé sur les Unités de Compte.
- Le résultat net de l'exercice 2022 est une perte de 4,5 M€.

B. Système de gouvernance

- Le Conseil d'Administration d'Abeille Retraite Professionnelle est composé de 5 administrateurs.
- M. Philippe-Michel Labrosse assure la Présidence du Conseil depuis le 30 septembre 2021.
- M. Denis Bourgeois assure la Direction Générale d'Abeille Retraite Professionnelle depuis le 11 mai 2022, succédant dans ce mandat à M. Serge Da Mariana.
- Il est assisté d'un Directeur Général Délégué, M. Raphaël Quarello, lequel a été reconduit dans son mandat à cette même date.

C. Profil de risque

- La création d'ARP a permis de mettre en place une meilleure gestion des risques spécifiques à la gestion des engagements de retraite professionnelle, soit essentiellement les contrats Madelin, les articles 39, 82 et 83, les IFC (hors médailles du travail) et désormais les contrats PERin, dans un cadre réglementaire adapté aux garanties de long terme.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

- Le calcul de la marge de solvabilité d'ARP, en tant que FRPS, repose principalement sur les données comptables.
- Les placements représentent 99 % du total du bilan actif, soit 6 994 millions d'euros.
- Les provisions techniques s'élèvent à 6 548 millions d'euros.

E. Gestion du capital

- Le ratio de couverture de l'exigence de marge de solvabilité de Abeille Retraite Professionnelle s'élève à 152,6%.
- Il est à noter qu'en vertu de l'article R.385-1 du Code des Assurances, et après en avoir formulé la demande et obtenu l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ARP intègre des plus-values latentes dans le calcul de sa marge de solvabilité.

Section A

Activités et Résultats

A.1	ACTIVITÉ VIE.....	8
A.2	RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION	11
A.3	RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS	12
A.4	RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS	13

A. Activités et résultats

A.1 Activité Vie

A.1.1 Présentation Générale de l'Entreprise

DESCRIPTION

Abeille Retraite Professionnelle est une société anonyme au capital de 305 821 820 euros, régie par le code des assurances, filiale à 100% d'Abeille Vie, qui est elle-même filiale à 100% de la société Abeille Assurances Holding.

Abeille Retraite Professionnelle est un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire.

La société est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

4 Place de Budapest – CS 92459

75 436 Paris Cedex 09

Les états financiers d'Abeille Retraite Professionnelle sont certifiés par des Commissaires aux comptes inscrits auprès de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes, actuellement :

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villers

92208 Neuilly-sur-Seine

et

Mazars

Tour Exaltis

61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

POSITION OCCUPEE DANS LE GROUPE

Abeille Retraite Professionnelle est consolidée en intégration globale par le groupe Aéma Groupe, lui-même soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

A.1.2 Liste des entreprises liées

Au 31 décembre 2022 Abeille Retraite Professionnelle ne détient aucune participation.

A.1.3 Faits Marquants et Activité de la Période

A.1.3.1 Faits Marquants

L'exercice clos le 31 décembre 2022 est le premier exercice sur une année pleine post acquisition d'Abeille Assurances Holding (ex Aviva France) par Aéma Groupe (via Macif, Aésio et Apivia Macif Mutuelle). Au cours de cette année, Abeille Assurances Holding a mis en place un plan d'actions sur 18 mois, avec un pré-requis essentiel relatif au désarrimage de l'ensemble Abeille Assurances de son ancien actionnaire britannique et à l'arrimage à son nouveau Groupe prudentiel de référence : Aéma Groupe. Ce vaste projet a largement mobilisé l'entreprise et ses réseaux de distribution sur l'année 2022.

Ré-internalisation des services fournis par l'ancien actionnaire et changement de marque :

Dans ce cadre, l'exercice 2022 a été marqué, pour l'ensemble des entités filiales d'Abeille Assurances Holding, par la mise en œuvre d'accords de services de transition fournis par l'ancien groupe actionnaire, en vue de la sortie progressive de cette relation et la « réinternalisation » desdits services au sein de chacune des entités (également dénommées « opérations de désarrimage »).

En complément cette année a également été marquée par le déploiement de la marque Abeille Assurances venue en remplacement de la marque Aviva dont l'usage en France par les entités Abeille Assurances et leurs filiales a cessé depuis le 30 octobre.

Situation internationale :

Les événements liés à la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie ont fait l'objet en 2022 d'un suivi attentif par Abeille Assurances Holding et ses filiales dans le cadre d'un suivi piloté par Aéma Groupe. Il n'a pas été identifié d'exposition significative tant sur les volets contractuels que financiers. L'exposition est également très faible vis-à-vis des pays frontaliers de l'Ukraine.

Evolution de la gouvernance :

Il est enfin souligné le changement de Directeur Général intervenu le 11 mai 2022 et dans la continuité de ce changement, une recomposition du conseil d'administration. Les éléments sont détaillés dans la partie Rapport sur la Gouvernance.

A.1.3.2 Activité de la période

Primes Retraite

L'encaissement 2022 d'Abeille Retraite Professionnelle de 887 millions d'euros est en diminution de 11,9% par rapport à 2021 (1 006 millions d'euros en 2021) et se répartit comme suit :

- Fonds Garanti Euros 146,6 M€, soit 16,5% (199,5 M€, soit 19,8% en 2021)
- Unités de Compte 740,2 M€, soit 83,5% (807,0 M€, soit 80,2% en 2021)

Encours Retraite

Au 31 décembre 2022, l'encours retraite géré représente 6,459 milliards d'euros (dont 46,5% d'UC) et se décompose comme suit :

- Fonds Garanti 3 456 M€, soit 53,5% (3 342 M€, soit 53,4% en 2021)
- Unités de Compte 3 003 M€, soit 46,5% (2 917 M€, soit 46,6% en 2021)

Le nombre de contrats PERin en cours depuis le lancement du produit en novembre 2019 s'élève à 117 515 à fin décembre 2022 (83 696 à fin décembre 2021) pour un encours de 2 094 M€ dont 76,0% d'UC (1 523 M€ à fin décembre 2021 dont 77,8% d'UC), ce qui place Abeille Assurances Holding et ses filiales comme un acteur majeur de l'assurance retraite individuelle en France.

A.2 Résultat de souscription

A.2.1 Evolution du resultat net

Le résultat net pour l'exercice 2022 est une perte de 4,5 M€, à comparer à une perte de 31,5 M€ en 2021.

Il se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2022	2021	Variation	%
Résultat technique vie	(10 228)	(35 330)	25 102	(71%)
Résultat technique non-vie	821	741	80	11%
Résultat technique	(9 407)	(34 589)	25 182	(73%)
Produits nets des placements alloués sur le non technique	3 270	3 565	(295)	(8%)
Autres éléments	(976)	(226)	(751)	ns
Impôt sur les sociétés	2 565	(212)	2 777	ns
Résultat de l'exercice	(4 549)	(31 462)	26 913	(86%)

Tableau 1 – ARP - Décomposition du résultat net en 2021 & 2022

Au sein de ce résultat global, le résultat technique peut être détaillé comme suit (agrégation des comptes techniques Vie et non Vie):

En milliers d'euros	2022	2021	Variation	%
Primes brutes	886 819	1 006 465	(119 646)	(12%)
Primes cédées en réassurance	-	-	-	ns
Produits des placements	157 030	144 881	12 149	8%
Ajustement ACAV net	(415 518)	294 347	(709 865)	ns
Charges de sinistres brutes	(292 949)	(318 007)	25 058	(8%)
Sinistres cédés en réassurance	-	-	-	ns
Variation des provisions techniques nettes de réassurance	(117 962)	(946 991)	829 029	(88%)
Participation au résultat	(87 510)	(79 050)	(8 460)	11%
Frais d'acquisition	(71 077)	(88 869)	17 792	(20%)
Frais d'administration	(42 783)	(35 612)	(7 171)	20%
Charges des placements	(64 711)	(47 451)	(17 260)	36%
Autres produits techniques nets des autres charges	39 254	35 698	3 556	10%
Résultat technique net	(9 407)	(34 589)	25 182	(73%)

Tableau 2 – ARP - Décomposition du résultat technique net en 2021 & 2022

Le résultat technique affiche une perte de 9,4 M€ (contre une perte de 34,6 M€ en 2021).

Nous rappelons qu'Abeille Retraite Professionnelle est un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire agréé pour délivrer les garanties complémentaires maladie et accident.

Comptablement, ces opérations sont isolées au sein d'un compte technique « non-vie » dont les montants sont non significatifs, tout comme au 31 décembre 2021.

A.3 Résultat des investissements

A.3.1 Résultats financiers des activités d'investissements

Le résultat financier s'établit comme suit pour l'exercice 2022 :

Placements en euros

En milliers d'euros	2022	2021	Variation	%
Revenus nets	105 412	76 937	28 475	37%
Plus-values nettes y compris mouvements sur la réserve de capitalisation	(11 588)	22 776	(34 364)	ns
Produits des placements nets de charges	93 823	99 712	(5 889)	(6%)
Participation attribuée à des contrats (y compris Intérêts techniques)	(61 489)	(57 326)	(4 163)	7%
Variation de la provision pour participation aux bénéfiques	(12 274)	(17 400)	5 126	(29%)
Participation aux résultats	(73 763)	(74 726)	963	(1%)
Résultat financier	20 061	24 986	(4 926)	(20%)

Tableau 3 – ARP - Résultat financier des placements en euros en 2021 & 2022

Les produits des placements nets de charges sont en diminution de 6 %. Cette variation intègre des moins values réalisées sur le portefeuille immobilier compensées par la reprise de provision pour dépréciation durable.

Cette évolution des produits des placements se répercute sur la participation aux bénéfiques qui intègre également une dotation à la provision pour participation aux excédents constituée en 2022 (20,0 M€).

Placements en UC

En milliers d'euros	2022	2021	Variation	%
Revenus nets	1 766	1 284	482	38%
Plus-values nettes y compris mouvements sur la réserve de capitalisation	-	-	-	ns
Produits des placements nets de charges	1 766	1 284	482	38%
Participation attribuée à des contrats (y compris Intérêts techniques)	(1 968)	(1 514)	(454)	30%
Variation de la provision pour participation aux bénéfiques	-	-	-	ns
Participation aux résultats	(1 968)	(1 514)	(454)	30%
Résultat financier	(202)	(231)	29	(12%)

Tableau 4 – ARP - Résultat financier des placements en UC en 2021 & 2022

A.4 Résultat des autres activités

Au 31/12/22 En milliers d'euros	Réel 2022	Réel 2021	Variation	Evolution
Autres produits non techniques	4 184	1 056	3 128	ns
Autres charges non techniques	(1 620)	(1 269)	(351)	28%
Résultat exceptionnel	-	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(976)	(226)	(750)	-
Dépenses et revenus non techniques	1 588	(439)	2 027	ns
Produits financiers nets alloués au non technique	3 270	3 566	(296)	(8%)
Solde des éléments non techniques	4 858	3 127	1 731	55%

Tableau 5 – ARP - Résultat des autres activités au 31/12/2022

Le solde des éléments non techniques ressort à 4,9 M€, soit une hausse de 2 M€, essentiellement due à l'effet d'impôt sur la réserve de capitalisation et à l'impôt sur les bénéfices.

Section B

Systeme de gouvernance

B.1	INFORMATIONS SUR LES EXIGENCES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE.....	15
B.2	EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ.....	22
B.3	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ	26
B.4	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE.....	33
B.5	FONCTION AUDIT INTERNE	39
B.6	FONCTION ACTUARIELLE.....	42
B.7	SOUS-TRAITANCE.....	43

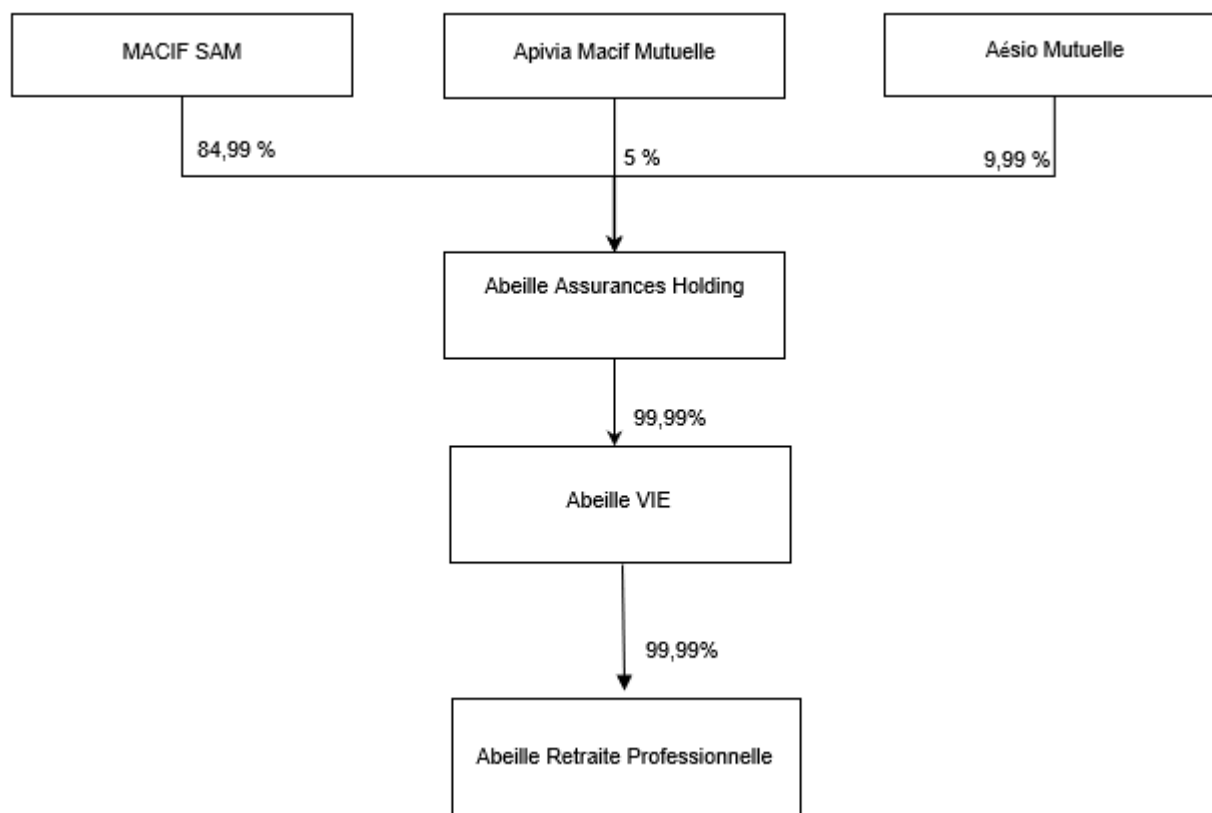
B. Système de gouvernance

B.1 Informations sur les exigences générales en matière de gouvernance

B.1.1 Système de gouvernance

Abeille Retraite Professionnelle (« **ARP** »), société anonyme à Conseil d'administration, est un fonds de retraite professionnelle supplémentaire agréé par décision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en date du 25 octobre 2018. ARP est détenue à 99,99% par la société d'assurance Abeille Vie, elle-même détenue à 99,99% par la société Abeille Assurances Holding.

Abeille Assurances Holding, société anonyme dont le siège social est à Bois Colombes, est la société mère d'un groupe qui comprend, outre Abeille Retraite Professionnelle, les sociétés d'assurance présentées ci-dessous :



B.1.2 Le conseil d'administration et les comités spécialisés

B.1.2.1 Composition du conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'Abeille Retraite Professionnelle est, au jour de la présentation du présent rapport, composé de 5 administrateurs :

Nom	Prénom	Statut
Labrosse	Philippe Michel	Président
Denis	Hélène	Administrateur
Jost	Valery	Administrateur
Célié	Renaud	Administrateur
Delignon	Isabelle	Administrateur

Tableau 6 – ARP - Membres du Conseil d'Administration

M. Philippe-Michel Labrosse assure la Présidence du Conseil depuis le 30 septembre 2021.

M. Denis Bourgeois assure la Direction Générale d'ARP depuis le 11 mai 2022, succédant dans ce mandat à M. Serge Da Mariana.

Il est assisté d'un Directeur Général Délégué, M. Raphaël Quarello, lequel a été reconduit dans son mandat à cette même date.

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil s'est réuni à 9 reprises.

Le Commissaire aux Comptes a été convoqué aux réunions du Conseil au cours desquelles ont été examinés et arrêtés les comptes.

B.1.2.2 Rôle du conseil d'administration

Le Conseil d'administration arrête les comptes annuels qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée générale. Il approuve également notamment le plan d'audit interne et le plan de réassurance, ainsi que le présent rapport.

Le Conseil détermine les orientations stratégiques de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de son activité. Le Conseil suit les travaux des quatre fonctions clés (au sens de la réglementation Solvabilité II) ; un point sur l'activité lui est régulièrement présenté par la Direction générale.

La société Abeille Assurances Holding ainsi que ses filiales sont tenues de se conformer au système de gestion des risques groupe et au système de contrôle groupe dans les conditions prévues dans les statuts de la SGAM Aéma Groupe.

B.1.2.3 Comités spécialisés

Filiale de la société Abeille Assurances Holding, ARP entre dans le périmètre d'activité des comités décrits ci-dessous, lesquels émanent du Conseil d'Administration d'Abeille Assurances Holding.

B.1.2.3.1 Le Comité de l'Audit et des Risques

Les comités des Comptes et de l'Audit et des Risques ont fait l'objet d'une « fusion » à compter du 30 septembre 2021, suite au changement d'actionnaire pour devenir le Comité de l'Audit et des Risques.

Le Comité de l'Audit et des Risques (ci-après le « **Comité** » ou le « **CAR** ») exerce ses activités sous la responsabilité du Conseil d'administration. Le Comité assiste le Conseil d'administration en ce qui concerne l'analyse des comptes et des informations financières, la politique de gestion des risques majeurs et le contrôle interne de la Société.

Il est notamment en charge de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière ;
- évaluer les situations de conflits d'intérêts pouvant affecter un administrateur et proposer les mesures propres à les prévenir ou à y remédier ;
- veiller à l'existence, l'adéquation, l'application et l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- procéder à une revue des projets comportant des risques significatifs ;
- être informé annuellement de l'organisation de l'audit interne et de son programme d'audit interne et périodiquement des principales observations des missions d'audit interne ayant des incidences sur les processus de contrôle interne, les risques ou l'exactitude de l'information financière ;
- évaluer la méthodologie utilisée pour déterminer les besoins en capital et les tests de résistance de la Société ;
- évaluer la pertinence et l'efficacité du système de contrôle de l'information non financière et de gestion des risques ;
- surveiller les exigences réglementaires dans l'ensemble de la Société ;
- évaluer les procédures de la Société (et leur respect) relatives à la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent, le terrorisme et la corruption.

Le CAR s'est réuni à neuf reprises en 2022 selon un calendrier principalement rythmé par les réunions du Conseil d'administration, dont il a préparé les délibérations par un examen préalable des comptes et du fonctionnement du système de contrôle interne.

Au 31 décembre 2022 le CAR est composé de 5 membres :

Nom	Prénom	Statut
De Poncins	Constance	Membre (Présidente)
Simon	Jean-Marc	Membre
Grosse	Jean-Louis	Membre
Bonnin	François	Membre
Bouffard	Nicolas	Membre

Tableau 7 – ARP - Membres du Comité d'Audit et des Risques

B.1.2.3.2 Le Comité des Rémunérations et des Sélections

Le Comité des Rémunérations et des Sélections (ci-après le « **Comité** »), est un organe consultatif. Il a été mis en place le 30 septembre 2021 pour émettre des avis sur les sujets ayant trait à la composition des Conseils d'Administration et à la rémunération des personnels identifiés (mandataires sociaux et fonctions clés le cas échéant).

1/ En ce qui concerne la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration de la société :

- examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- faire des propositions et de donner un avis au Conseil d'Administration en vue de la nomination, du renouvellement ou de la révocation du mandat d'un Administrateur ou d'un dirigeant effectif ;
- veiller à l'équilibre de la composition du Conseil d'Administration et à la politique de diversité appliquée aux Administrateurs ;
- donner un avis sur la situation d'indépendance de chaque Administrateur ;
- prendre connaissance des projets de rapports réglementaires relatifs au gouvernement d'entreprise.

2/ En ce qui concerne les Rémunérations :

- proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition ;
- émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants mandataires sociaux de la Société;
- soumettre chaque année au Conseil d'Administration le projet des rapports sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux et sur la politique de rémunération des dirigeants.

Le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum deux fois par an. Il s'est réuni à 7 reprises en 2022.

Le Comité des Rémunérations et des Sélections est composé de deux membres et d'un représentant de la Direction des Ressources Humaines du groupe AEMA Groupe :

Nom	Prénom	Statut
Perrault	Philippe	Membre (Présidente)
De Poncins	Constance	Membre

Tableau 8 – ARP - Membres du Comité des Rémunérations et des Sélections

B.1.2.3.3 Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est en charge de la production d'avis et/ou des recommandations au Conseil d'Administration de la société, en amont de sa prise de décisions, sur les sujets relatifs à la Stratégie. Il a été mis en place le 30 septembre 2021.

Le Comité contribue par ses travaux à éclairer le Conseil d'administration quant à la détermination de la stratégie générale. Le Comité étudie les axes stratégiques à moyen et long terme de la société et de ses filiales en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de leurs activités ainsi que les grandes tendances et évolutions technologiques et concurrentielles des métiers.

Il est chargé dans ce cadre de proposer au Conseil d'administration des axes de réflexion et d'entretenir un dialogue continu avec la Direction générale sur les évolutions envisagées.

Le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire, et au minimum trois fois par an. Il s'est tenu à 4 reprises en 2022.

Au 31 décembre 2022, le Comité Stratégique est composé de 5 membres :

Nom	Prénom	Statut
Dogneton	Jean Philippe	Membre (Président)
Haidari	Luca	Membre
Ezerzer	Odile	Membre
Arnaud	Yann	Membre
Le Lay	Mira	Membre

Tableau 9 – ARP - Membres du Comité Stratégique

B.1.2.4 Assemblée Générale

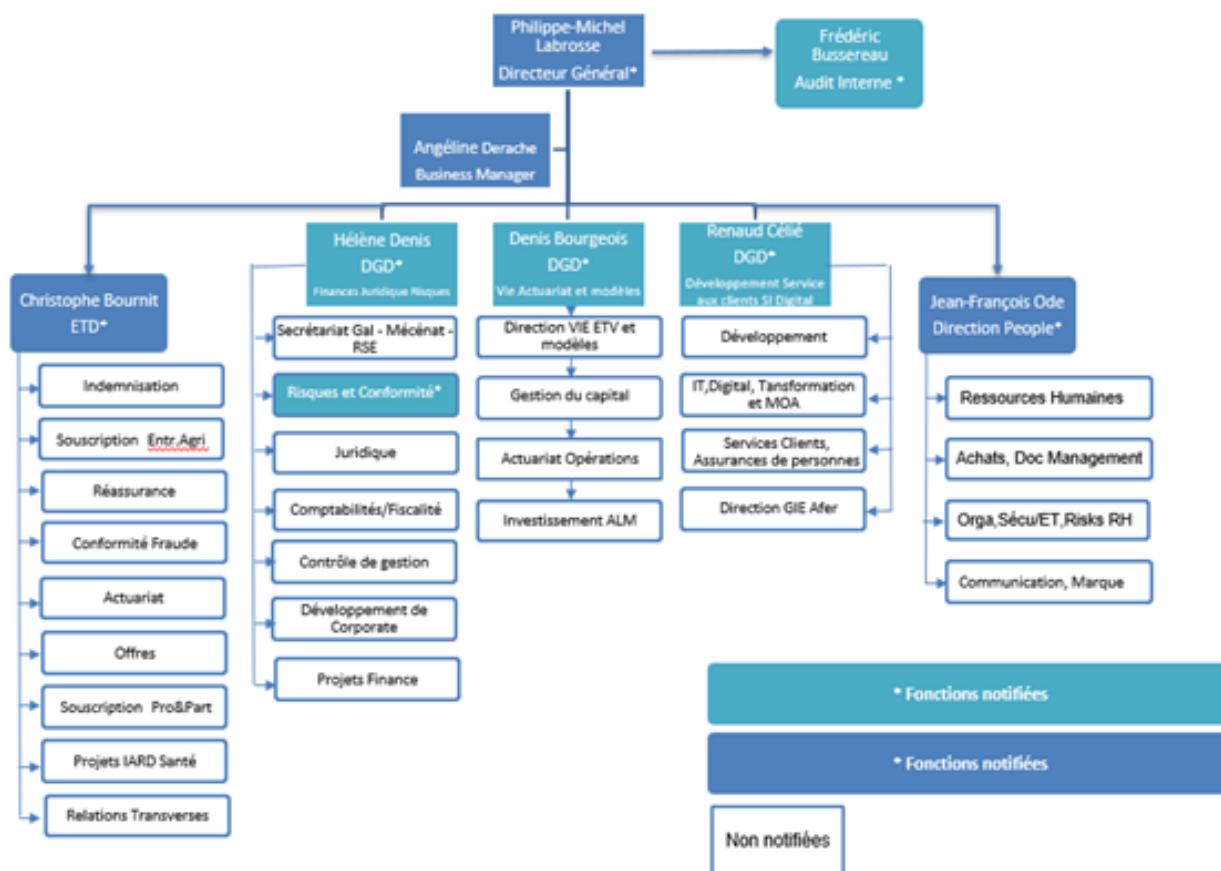
L'assemblée générale d'Abeille Retraite Professionnelle est composée de deux actionnaires : Abeille Vie et Locamat. Abeille Vie est actionnaire majoritaire de la société Abeille Retraite Professionnelle.

Toutes les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblée générale.

Au cours de l'année 2022, l'assemblée générale d'Abeille Retraite Professionnelle s'est réunie une fois en juin.

B.1.3 Repartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

B.1.3.1 Structure et organigramme d'Abeille Assurances Holding



B.1.3.2 La Direction Générale d'Abeille Retraite Professionnelle

Au 31 décembre 2022, l'organigramme de la Direction Générale d'Abeille Retraite Professionnelle est le suivant :



Denis Bourgeois
Directeur Général



Raphaël Quarello
Directeur Général Délégué

B.1.3.3 Délégations de responsabilités

B.1.3.3.1 Délégations de pouvoir du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Un dispositif de délégations de pouvoirs a été mis en place, par lequel le Directeur général et les Directeurs Généraux Délégués ont consenti des délégations de pouvoirs aux personnes pourvues de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires pour exercer les pouvoirs délégués.

Afin de permettre aux directeurs généraux délégués de se consacrer pleinement à leur fonction, il a été convenu pour Abeille Retraite Professionnelle mais également pour les autres entités assurantielles, de ne pas cumuler cette fonction avec un mandat d'administrateur.

Les Administrateurs – Directeurs généraux délégués ont donc démissionné de leur mandat d'administrateur.

B.1.3.3.2 Limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général M. Denis Bourgeois, est assisté par un Directeur Général Délégué, M. Raphaël Quarello.

Jusqu'en septembre 2021, à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, les pouvoirs du Directeur général et du Directeur général délégué ont été limités conformément au document intitulé « Limitation of the Aviva Assurances General Manager's and Deputy General Manager's Authorities – spending limit framework ».

Ces limitations de pouvoirs ont pris fin lors du rapprochement avec AEMA en septembre 2021.

La gouvernance exécutive s'appuie sur un Comité de Direction Générale (« **CDG** »), dont les membres sont : le Directeur Général d'Abeille Assurances Holding, le Directeur Général Délégué d'Abeille Assurances Holding/ Directeur financier, affaires juridiques et risques, le Directeur Général d'Abeille Vie, d'Abeille Epargne Retraite et d'Abeille Retraite Professionnelle, le Directeur Général d'Abeille IARD & Santé, le Directeur du Développement, le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur de la Stratégie.

B.1.4 Politique et pratique de la rémunération

Abeille Retraite Professionnelle n'emploie aucun salarié.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.1 Fonctions clés

La Directive Solvabilité II distingue quatre fonctions clés indépendantes : Fonction Audit Interne, Fonction Risques, Fonction Actuarielle et Fonction Vérification de la Conformité, chacune devant être rattachée à un dirigeant effectif.

Ces fonctions sont exercées, pour Abeille Retraite Professionnelle, par les personnes en charge au sein d'Abeille Assurances Holding.

La liste de ces personnes, classées par fonction, est la suivante :

- **Fonction Risques**, représentée par Victorien Poncelet, Directeur des Risques. Il est rattaché à Hélène Denis, DGD d'Abeille Assurances Holding (en charge des fonctions : Juridique, Finances, Risques) ;
- **Fonction Vérification de la Conformité**, représentée par Elisabeth Fabre, Directrice de la Conformité. Elle est rattachée à Hélène Denis, DGD d'Abeille Assurances Holding (en charge des fonctions : Juridique, Finances, Risques).
- **Fonction Actuarielle**, représentée par Victorien Poncelet, Directeur de la Fonction Actuarielle. Il est rattaché à Hélène Denis, DGD d'Abeille Assurances Holding (en charge des fonctions : Juridique, Finances, Risques). Il supervise la fonction actuarielle Vie assurée par Jonathan Limbourg et la fonction actuarielle IARD assurée par Clément Bourry.
- **Fonction Audit Interne**, représentée par Frédéric Bussereau, Directeur de l'Audit Interne. Il est rattaché à Philippe-Michel Labrosse, Directeur Général d'Abeille Assurances Holding.

L'organigramme des fonctions clés d'Abeille Retraite Professionnelle au 31 décembre 2022 est le suivant :



Victorien Poncelet

Fonction clé gestion
des risques



Jonathan Limbourg

Fonction clé actuarielle
vie



Frédéric Bussereau

Fonction clé audit interne



Elisabeth Fabre

Fonction clé verification
de la conformité

B.2.2 Exigence de compétence et honorabilité

B.2.2.1 Politique « compétence et honorabilité »

Abeille Assurances Holding et ses filiales applique la norme « Compétences et Honorabilité » (Exigences minimales en termes de compétences et d'honorabilité), qui expose les exigences minimales garantissant une cohérence dans le cadre du contrôle de l'ensemble des entités, tout en veillant à assurer la conformité à la politique unique du groupe Aéma Groupe.

Le principe d'honorabilité et de compétences vise à s'assurer que les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui exercent des fonctions clés satisfont aux exigences d'honorabilité (réputation, intégrité) et de compétences (connaissance, expérience) requises.

L'entreprise doit fournir les preuves que ces exigences sont respectées. L'objectif est de permettre une gestion saine et prudente.

Les fonctions clés concernées par ces exigences de compétence et d'honorabilité sont l'Audit Interne, la Fonction Actuarielle, les Risques, et la Conformité.

En pratique, la politique se décline à deux niveaux d'application :

- **Les personnes notifiées** : ce sont les personnes qui participent à la direction de l'entreprise et les responsables titulaires des fonctions clés. Les justifications et éventuels changements les concernant sont communiqués au régulateur.
- **Les personnes non notifiées** : ce sont les personnes qui contribuent aux fonctions clés (en général, directeurs et collaborateurs « N-1 » des personnes notifiées). Les justifications et éventuels changements les concernant sont disponibles en cas de demande du régulateur.

Cette politique s'applique à toutes les sociétés d'Abeille Assurances Holding entrant dans le périmètre de contrôle de l'ACPR (dont Abeille Retraite Professionnelle).

L'ensemble des exigences d'aptitudes de connaissances et d'expertise des personnes notifiées et non notifiées sont définies dans une fiche descriptive appelées « description de poste ».

Celle-ci présente l'ensemble des éléments suivants :

- Le rôle et les responsabilités (missions, niveau de classe et principaux indicateurs d'activité et de performance) ;
- L'environnement relationnel (organisation de la fonction, lieu fonctionnel, relations internes y compris avec le Groupe, interlocuteurs externes) ;
- Qualifications (qualifications, savoirs et savoir-faire, expérience) ;
- Compétences personnelles (état d'esprit et attitude).

Les fiches « description de poste » sont revues chaque année par les personnes notifiées et non notifiées.

B.2.2.2 Procédure d'évaluation des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui exercent d'autres fonctions clés avant la prise de mandat/fonction

Abeille Assurances Holding a mis en place un processus permettant de s'assurer que l'entreprise respecte les exigences de compétences et d'honorabilité. Ce processus s'intègre de façon normale au processus général RH du cycle de vie des salariés.

La Direction des Ressources Humaines contribue au respect des exigences en s'assurant de la bonne qualité du processus « Fit & Proper ». Elle est en charge de la collecte des preuves aux moments opportuns :

- Identification du poste : identification du poste comme Fit & Proper, et « notifié » ou « non notifié » ;
- Recrutement (interne/externe) : contrôle des références, fourniture de l'extrait de casier judiciaire vierge, vérification des liens avec le Commissaire aux Comptes, signature d'une lettre d'honorabilité ;

- Intégration : formalisation du programme de formation / certification ;
- Talent & performance : vérification du plan de succession lors des comités de carrières, évaluation tous les ans des personnes relevant de la Directive Solvabilité 2 et également décrit dans la politique unique Aéma Compétences et Honorabilité via le cycle de gestion des performances et des talents ; plan de formation (notamment formation lutte anti-fraude) ;
- Si longue absence : renseigner Workday¹ (pour les absences supérieures à 90 jours), s'assurer que le plan de succession est en œuvre et que l'intérim du poste est pourvu ;
- Transition (mobilité, évolution...) : mise à jour de la liste et vérification tous les ans des éléments à contrôler avec un principe d'escalade. La Direction des Ressources Humaines est en charge du recueil des éléments de preuves ;
- Fin d'emploi : mise à jour de la liste.

B.2.2.3 Procédure de suivi du respect du critère compétences et honorabilité

Constitution du dossier d'entreprise

Un dossier « Entreprise » a été constitué et présenté au Conseil d'Administration d'Abeille Assurances Holding, comprenant :

- Un organigramme ;
- La liste des fonctions clés et les titulaires en poste ;
- La liste des personnes notifiées et non notifiées ;
- Les plans de succession des personnes clés ;
- La politique de rémunération ;
- La procédure de notification au superviseur ;
- La procédure d'évaluation et de suivi des personnes notifiées.

Constitution du dossier individuel

Des dossiers individuels sont constitués et révisés selon une périodicité fixée à deux ans.

Ils comprennent :

- Pour les personnes notifiées membres des conseils d'administration, non-salariés d'Abeille Assurances :
 - La référence aux exigences « Compétences et Honorabilité » dans les lettres de nomination ;
 - La lettre d'honorabilité : une déclaration annuelle sur l'honneur de respect des exigences « compétences et honorabilité ».
- Pour les personnes notifiées, salariés d'Abeille Assurances :
 - Les descriptions de poste dans la description de poste, objectifs et revues annuelles de performance et développement ;
 - La lettre d'honorabilité ;
 - Un profil professionnel à jour sur Workday ;
 - Un extrait de casier judiciaire vierge de moins de 2 ans.
- Pour les personnes non notifiées, salariés d'Abeille Assurances :

¹ Workday est le progiciel RH utilisé par Abeille Assurances et qui permet d'accompagner la vie des collaborateurs dans tous les aspects de sa vie quotidienne (absences, gestion des talents...)

- Les descriptions de poste dans la description de poste, objectifs et revues annuelles de performance et développement ;
- Un profil professionnel à jour sur Workday ;
- La lettre d'honorabilité.

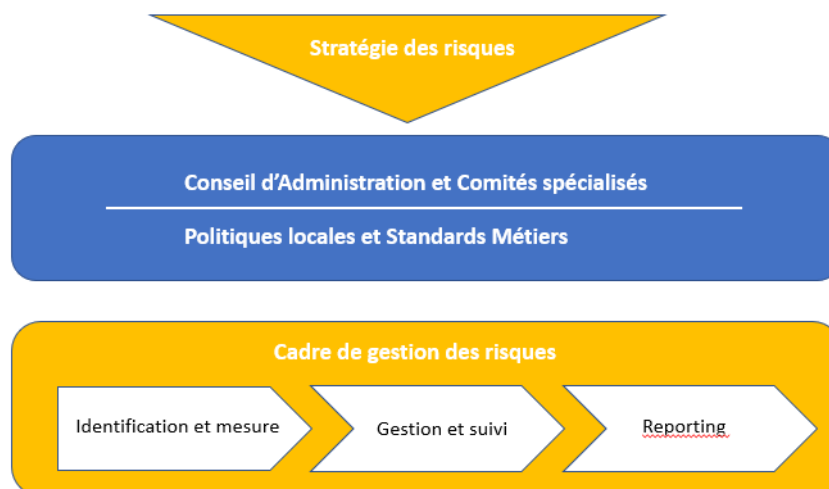
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Description du Système de gestion des risques

Conformément aux exigences réglementaires, Abeille Assurances Holding a mis en place un système de gestion des risques permettant une prise de décision dynamique basée sur les risques. Ce système de gestion des risques s'applique à toutes les filiales assurantielles d'Abeille Assurances Holding dont Abeille IARD & Santé.

Ainsi, Abeille Epargne Retraite alloue son capital disponible de sorte à optimiser ses rendements en fonction des risques pris, tout en veillant à conserver un niveau de capital économique et réglementaire conforme à son appétence aux risques. Les objectifs de la gestion des risques d'Abeille IARD & Santé sont :

- De s'assurer que le capital est affecté là où il produit le meilleur rendement en fonction des risques choisis ;
- D'être conforme aux attentes des clients, des investisseurs et des superviseurs en maintenant un niveau de surplus de capital permettant de tenir nos engagements, même en cas de risques extrêmes ;
- De diffuser une gestion des risques rigoureuse au sein des métiers, sur la base d'un niveau d'appétence aux risques clair et en restant dans les limites définies.



B.3.1.1 Dispositifs et Processus

B.3.1.1.1 Cadre General – Politiques Ecrites

Principe

Afin de répondre aux exigences réglementaires, Abeille Assurances Holding dispose de 34 politiques locales et 58 standards métiers. Ces politiques de gestion des risques reflètent la stratégie en matière de risques et l'appétence aux risques du Conseil d'Administration d'Abeille Assurances Holding. Les politiques soumises à la réglementation 'Solvabilité II' sont validées au moins une fois par an par le Conseil d'Administration.

Ces politiques précisent, en particulier :

- Le cadre de l'appétence aux risques devant être utilisé par la compagnie ;
- L'approche en matière d'identification, mesure, gestion, surveillance et reporting des risques ;
- Les rôles et les responsabilités (y compris le modèle des trois lignes de défense) ;
- Les structures de gouvernance en matière de gestion des risques.

La méthodologie de gestion des risques est basée sur la mise en place de processus et d'outils permettant d'identifier, mesurer, contrôler, gérer et établir un suivi des risques au sein d'Abeille Retraite Professionnelle.

Corpus des politiques écrites

Les politiques locales sont décrites selon la segmentation définie par le groupe.

A noter que les thématiques d'Audit Interne et de Compétence & Honorabilité sont traitées dans des politiques uniques applicables à l'ensemble des entités du Groupe.

Les 34 politiques locales d'Abeille Assurances Holding sont les suivantes :

Politiques du Groupe	Déclinaisons sous forme de politiques locales
Gestion des risques	Gestion des risques
	Réassurance et autres techniques d'atténuation du risque Vie
	Réassurance Abeille Retraite Professionnelle
	Gestion du risque de souscription Vie
	Gestion du risque de souscription Abeille Retraite Professionnelle
	Politique de gouvernance et de surveillance des produits Vie
	Politique de gouvernance et de surveillance des produits GI
ORSA	Gestion du risque d'exposition Abeille Retraite Professionnelle
Risques opérationnels et contrôle interne	ORSA
Provisionnement	Contrôle interne et gestion des risques opérationnels
	Politique de provisionnement vie
Risques investissements et concentration / Liquidité	Politique de provisionnement Abeille Retraite Professionnelle
	Gestion du risque d'investissement
	Gestion du risque de liquidité
	Gestion du risque de concentration
	Politique d'intégration des risques en matière de durabilité
Gestion Actif-Passif	Politique de diligence raisonnable sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité
	Gestion Actif-Passif
Gestion du capital	Gestion du capital
Risques stratégiques et de réputation	Communication et Réputation
Reporting et informations publiques	Relations avec les autorités
Externalisation	Externalisation
Rémunération	Rémunération
Conformité	Vérification de la conformité
	Conflits d'intérêt
	Politique de lutte contre la corruption
	Politique de sécurité financière
	Gouvernance des données (hors S2)

Politiques du Groupe	Déclinaisons sous forme de politiques locales
QDD	Conservation des données
	Gouvernance des données solvabilité 2
Continuité d'activité, sûreté et sécurité	Politique de Sécurité des Systèmes d'Information
	Plan de Continuité d'Activité
Autres politiques	Politique de Gestion des Distributeurs Courtage Dommage
	Protection des intérêts des clients (reprend réclamations, clients vulnérables, Devoir de Conseil assurance vie)

Tableau 10 – ARP - Liste des politiques du Groupe et des politiques locales

Processus de validation

Le processus de validation des politiques Abeille Assurances Holding et ses filiales est le suivant :

- Présentation à la Direction des Risques pour approbation ;
- Présentation à la Direction des Risques du Groupe pour avis ;
- Présentation aux comités faitiers pour validation ;
- Présentation au CAR (Comité d'Audit et des Risques) pour approbation ;
- Présentation au Conseil d'Administration pour validation.

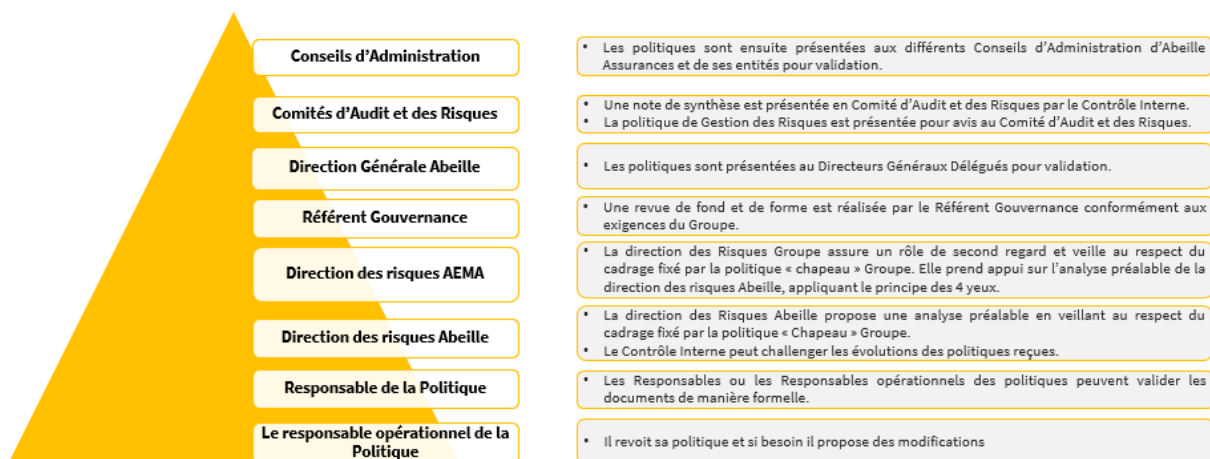


Tableau 11 – ARP - Processus de validation des politiques

B.3.1.1.2 Déclinaison du cadre général en quatre dispositifs

Définition d'un cadre d'appétence aux risques

Le cadre d'appétence aux risques définit les limites en termes d'appétence aux risques d'Abeille Assurances Holding et ses filiales assurantielles.

Le dispositif d'appétence aux risques d'Abeille Assurances Holding et ses filiales est composé de :

- L'**Appétence aux risques** est définie par les niveaux de risques que la compagnie accepte de prendre, compte tenu de la stratégie mise en place. Ces niveaux d'appétence aux risques sont approuvés par le Conseil d'Administration au regard de quatre critères principaux : *critère de ratio de solvabilité, critère de liquidité, critère de résultat cumulé et critère du risque opérationnel*.
- Les **Préférences aux risques** spécifient les risques qu'Abeille Assurances Holding et ses filiales souhaite accroître, maintenir stables ou réduire. Les risques couverts sont d'ordre financiers, assurantiels et opérationnels ^[2]
- Les **Tolérances aux risques (ou limites opérationnelles)** sont les limites opérationnelles pouvant être spécifiques aux lignes d'activités. Les principaux indicateurs de tolérance (liste non exhaustive) sont la tolérance au risque de taux d'intérêt ainsi que la tolérance aux risques opérationnels qui est définie dans notre registre des risques opérationnels ^[3]

Les niveaux d'appétence aux risques et les préférences aux risques sont mis à jour annuellement et présentés au CAR pour approbation. Le Conseil d'administration valide les niveaux d'appétence aux risques et les préférences aux risques. Ces informations sont intégrées au processus de définition de la stratégie de l'entreprise et sont ensuite présentées aux comités opérationnels.

Cartographie des risques

Le processus de cartographie des risques a pour objectif d'identifier les principaux risques qui pourraient avoir une incidence notable sur la capacité de l'Entreprise à atteindre ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de la cartographie des risques, des groupes de travail sont mis en place afin d'identifier, les nouveaux risques auxquels fait face la compagnie. Les première et deuxième lignes de défense sont également sollicitées afin d'apporter leur expertise.

ORSA

L'ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) désignant le processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité, est détaillé dans la partie B.3.2 ci-dessous

Reporting des risques

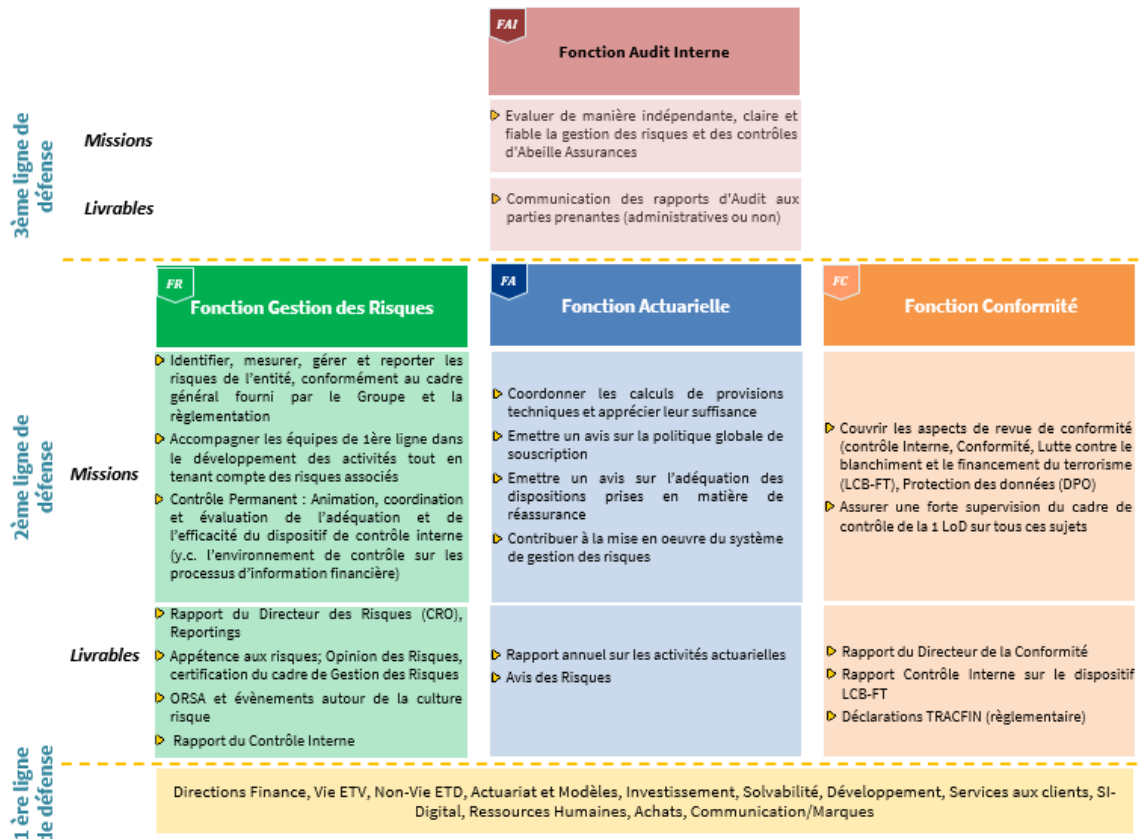
Dans le cadre de la gestion des risques au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales, un mécanisme de reportings est mis en place afin de faciliter le suivi des indicateurs clés. Ce mécanisme de reporting des risques, constitué de différents tableaux de bord, est régulièrement mis à jour par les équipes Risques afin de les présenter aux comités de direction et au CAR.

B.3.1.2 Place du système de gestion des risques dans l'organisation

Le dispositif général de contrôle au sein d'Abeille Assurances Holding et toutes ses filiales, tels que Abeille Retraite Professionnelle, s'inscrit dans l'organisation en trois lignes de défense de la gestion des risques. L'articulation des trois lignes de défense autour des quatre fonctions clés, exigées par la réglementation, se présente comme suit :

^[2] Le processus de définition de la préférence aux risques est en cours de révision afin de tenir compte des nouvelles exigences du groupe Aéma Groupe

^[3] Le processus de définition de la tolérance aux risques est en cours de révision afin de tenir compte des nouvelles exigences du groupe Aéma Groupe



B.3.1.2.1 La première ligne de défense : les opérations

La **1^{ère} ligne de défense**: les opérationnels (y compris les équipes de Contrôle Interne) ; est responsable de l'identification, la mesure, la gestion, le suivi et le reporting des risques auprès du management d'Abeille Assurances Holding. Le management de la première ligne de défense est responsable de la mise en œuvre et de l'utilisation de la gestion des risques.

B.3.1.2.2 Les deuxième et troisième lignes de défense

Il s'agit des fonctions clés, telles que décrites en section **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

La **2^{ème} ligne de défense** : regroupant 3 fonctions de contrôle clés au sens de la Solvabilité II (Fonction de la gestion des Risques, Fonction de l'Actuariat et Fonction vérification de la Conformité)

La **3^{ème} ligne de défense** : Il s'agit de la fonction de contrôle clé de l'Audit Interne veillant à la robustesse.

B.3.2 Evaluation des risques et de la solvabilité

B.3.2.1 L'ORSA dans l'organisation

Le processus ORSA, ou l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, se définit comme l'ensemble des processus et outils qui sous-tendent la prise en compte des impacts en termes de risque et de capital dans les prises de décision, dont notamment la planification prospective. Ce processus couvre les entités assurantielles d'Abeille Assurances Holding dont Abeille Retraite Professionnelle.

L'objectif de l'ORSA est de contribuer à la protection des clients et des actionnaires en établissant une évaluation prospective (à court terme et à long terme) des risques auxquels la compagnie est exposée, ou

pourrait être exposée et de s'assurer que les exigences en termes de capital de solvabilité soient respectées à chaque instant.

Conformément à l'article 45 de la directive Solvabilité II, le processus ORSA comporte :

- Une évaluation du besoin global de solvabilité, qui se traduit par des considérations à la fois quantitatives et qualitatives ;
- Une évaluation du respect permanent des exigences de capital, i.e. adopter une vision prospective sur la durée du plan quinquennal ;
- Une évaluation des écarts aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité, i.e. adopter une vision rétrospective.

L'ORSA est mis à jour annuellement et est présenté au Comité d'Audit et des Risques puis aux Conseils d'Administration d'Abeille Assurances Holding et ses entités pour validation, avant transmission au Groupe.

Depuis 2021, les filiales d'Abeille Assurances Holding participe à l'élaboration d'un ORSA unique, commun à toutes les entités du groupe Aéma Groupe.

B.3.2.2 Description du processus ORSA

La gestion du capital s'appuie sur un cadre de gestion des risques robuste. Ce dernier est conçu pour permettre une prise de décision dynamique basée sur les risques et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de gestion des risques.

La prise en compte des impacts en termes de capital lors des prises de décision est définie dans le dispositif ORSA ou *Own Risk and Solvency Assessment*.

L'ORSA s'inscrit dans les activités courantes implémentées dans le cadre de la gestion du capital formalisé dans la politique de gestion du capital et la politique ORSA

L'objectif de l'ORSA est de contribuer à la protection des clients et des actionnaires en établissant une évaluation prospective (à court terme et à long terme) des risques auxquels la compagnie est exposée, ou pourrait être exposée, et de s'assurer que les exigences en termes de capital de solvabilité sont respectées à chaque instant.

Ces processus fournissent aux conseils les éléments nécessaires pour effectuer les évaluations suivantes :

- Evaluation du besoin global de solvabilité, qui se traduit par des considérations à la fois quantitatives et qualitatives ;
- Evaluation du respect permanent des exigences de capital, i.e. adopter une vision prospective sur la durée du plan quinquennal ;
- Evaluation des écarts aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité, i.e. adopter une vision rétrospective.

Le cycle de gestion du capital peut se résumer comme suit :

- Le Conseil et le Comité de Direction Générale établissent la stratégie de long terme de l'entreprise, y compris la stratégie en termes de risques lors de la définition des appétences aux risques (basées sur le profil de risque de la compagnie et du besoin global de solvabilité de la compagnie) ;
- Le management définit ensuite les actions de court et moyen terme afin d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie (financiers, commerciaux...) ;
- Ces actions ont un impact sur tous les métiers de l'entreprise (développement de produit, souscription, distribution, tarification, gestion des sinistres, investissement...) ;
- Ces actions ont des impacts en termes de revenus et de coûts qui sont communiqués au département Finance pour la construction du plan à cinq ans ;
- Les équipes actuarielles calculent ensuite les chiffres de capital (fonds propres, SCR, MCR) pour les positions actuelles et projetées, pour permettre aux Conseils d'Administration de s'assurer de la

conformité continue d'Abeille Retraite Professionnelle vis-à-vis des exigences réglementaires en termes de capital ;

- Des simulations de crises (SST) et des simulations de crises inversées (RST) sont appliquées au plan quinquennal. Le management contribue à la définition des scénarios et à l'identification des décisions de gestion (Management Actions) appropriées (réassurance, investissement, etc.) permettant de revenir dans les limites de l'appétence aux risques ;
- Les résultats de ces simulations de crises et les analyses a posteriori d'une année à l'autre servent à fournir au Conseil d'Administration une meilleure vision afin d'ajuster la stratégie ;
- Il existe aussi de nombreux processus transverses/fonctionnels globaux qui contribuent aux activités courantes de la compagnie et fournissent une évaluation du cadre de gestion du risque et de la solvabilité (Cartographie des risques, rapport Actuariel, rapport du Directeur des Risques, rapport de Conformité, Audit Interne).

Les résultats en sortie de tous les processus mentionnés ci-dessus servent de contributions au rapport ORSA.

Dans le cadre de son processus de gestion du capital, Abeille Retraite Professionnelle produit un certain nombre de paramètres de performance (par exemple : projection du capital requis et du ratio de couverture Solvabilité II, fonds propres).

Les décisions en matière de dividendes tiennent également compte des projections de capital du plan stratégique et des limites de l'appétence aux risques.

B.4 Système de Contrôle Interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

B.4.1.1 Exigences règlementaires

L'article 44 de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 dispose que : « Les entreprises d'assurance et de réassurance mettent en place un système de gestion des risques efficace, qui comprenne les stratégies, processus et procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques, aux niveaux individuel et agrégé, auxquels elles sont ou pourraient être exposées ainsi que les interdépendances entre ces risques ». Le système de gestion des risques couvre notamment la gestion du risque opérationnel.

De plus, l'article 46 de la Directive 2009/138/CE du 25 novembre 2009 mentionne que : « Les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système comprend au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité. »

Ce système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne est une déclinaison opérationnelle au niveau d'Abeille Assurances Holding et ses filiales, du cadre méthodologique du Groupe.

B.4.1.2 Cadre de référence

Abeille Assurances Holding s'appuie sur la définition et le référentiel issus du COSO Report : « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs d'Abeille Assurances Holding, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ».

La définition du contrôle interne repose sur les fondamentaux suivants :

- il est axé sur la réalisation d'objectifs relevant d'une ou plusieurs catégories – objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ;
- il s'agit d'un processus qui repose sur la mise en œuvre de tâches et d'activités continues. Il constitue un moyen et non une fin en soi ;
- il est mis en œuvre par des personnes. Il ne repose pas seulement sur un ensemble de règles et de manuels, de procédures, de documents et de systèmes ; il est assuré par des personnes œuvrant à tous les niveaux de l'organisation ;
- il permet à la direction générale et aux conseils d'obtenir une assurance raisonnable et non une assurance absolue ;
- il est adaptable à la structure de toute entité. Il offre une certaine souplesse d'application pour l'ensemble de l'entité, une filiale, une division, une unité opérationnelle ou un processus en particulier.

Le référentiel COSO propose trois catégories d'objectifs, permettant aux organisations de prendre en compte différents aspects du contrôle interne :

- **objectifs liés aux opérations** : ils concernent l'efficacité et l'efficience des opérations. Il s'agit notamment des objectifs de performance opérationnelle et financière, ainsi que de sauvegarde des actifs ;
- **objectifs liés au reporting** : ils concernent le reporting interne et externe, financier et extra-financier. Ils peuvent viser la fiabilité, le respect des délais, la transparence ou d'autres exigences des régulateurs, des organismes de normalisation reconnus ou des instructions internes ;

- **objectifs liés à la conformité** : ils concernent le respect des lois et règlements applicables à l'entité. Cette dernière catégorie d'objectifs relève de la politique de conformité.

L'efficacité d'un système de contrôle interne dépend de la mise en place ainsi que du fonctionnement conjoint et intégré des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle ;
- une évaluation des risques ;
- des activités de contrôle ;
- une information et une communication ;
- un pilotage.

La politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel définit le cadre général du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales.

Elle décrit notamment :

- le système de contrôle interne ;
- les principes de gestion du risque opérationnel (identification, évaluation, traitement et surveillance) ;
- les acteurs.

La politique est déployée au sein d'Abeille Assurances Holding et déclinée sur l'ensemble des processus des entités.

B.4.1.3 Organisation et Reporting

Abeille Assurances Holding a mis en place un système de contrôle interne efficace et adéquat, commun à toutes ses filiales (parmi lesquelles Abeille Retraite Professionnelle). Ce système vise à assurer le respect total des normes et obligations externes et internes et comprend des procédures administratives, opérationnelles et comptables, un cadre de contrôle interne des activités, le suivi des risques, et un cadre de remontée d'informations fiables et complètes, nécessaires à la prise de décision.

La déclinaison organisationnelle du contrôle interne mis en place au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales repose sur deux notions : le contrôle « permanent » regroupant les contrôles de premier et second niveau et le contrôle « périodique » avec le contrôle de troisième niveau :

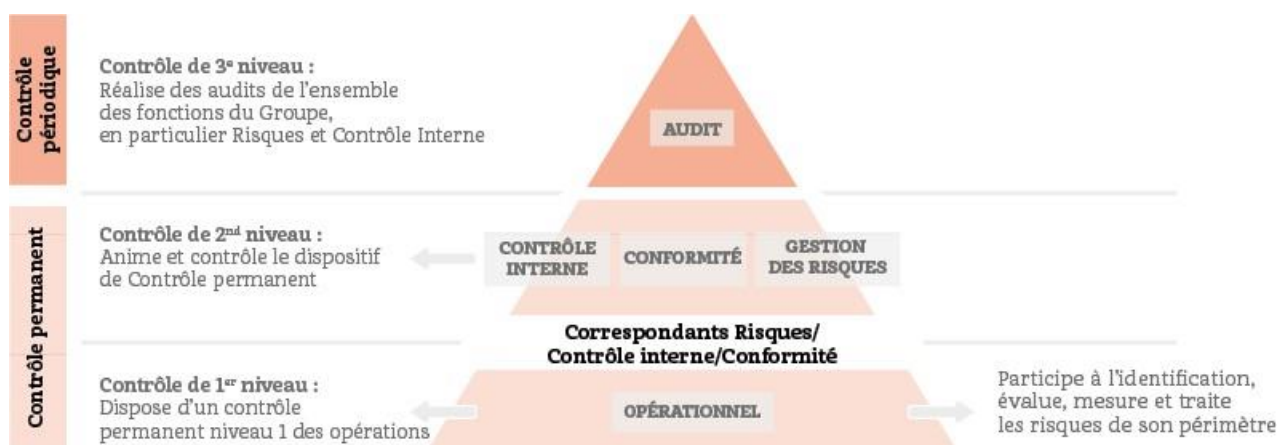


Tableau 12 – ARP - Système de contrôle interne

- **contrôle de 1er niveau** : les collaborateurs, managers et directeurs d'Abeille Assurances Holding et ses filiales réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes ;
- **contrôle permanent de 2nd niveau** : Le département du Contrôle Interne, au sein de la Direction des Risques, assure la supervision des équipes opérationnelles en matière d'environnement de contrôle. Le département des Risques Opérationnels, au sein de la Direction des Risques, est en charge de définir les normes applicables en matière de gestion des risques opérationnelles. Il est également en charge du suivi et de la projection du profil de risque opérationnels et des risques émergents de la compagnie.
- **contrôle de 3ème niveau** : les directions contrôle périodique Groupe et entités exercent des contrôles périodiques afin de fournir au management une assurance ainsi que des recommandations en matière de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel. Afin d'optimiser la circulation d'informations et de coordonner les actions de chacun, des échanges ont lieu entre le contrôle permanent et le contrôle périodique.

Au sein de la Direction des Risques, l'activité principale du département du Contrôle Interne consiste à évaluer, surveiller et rendre compte de l'adéquation et de l'efficacité de l'environnement global de contrôle interne, y compris sur les processus d'information financière.

Le Directeur Général s'assure que le département Contrôle Interne dispose, à tout moment, d'un accès libre et direct à toutes les activités des entités d'Abeille Assurances Holding et à toutes les informations pertinentes, et des ressources nécessaires. A ce titre, le Directeur des Risques est membre permanent des principaux comités d'Abeille Assurances Holding.

Le Contrôle Interne est aussi responsable de piloter le cadre et la stratégie du contrôle interne ; de l'animation, la coordination et l'évaluation régulière du dispositif de contrôle interne de premier niveau. A cet effet, il s'appuie sur un réseau de correspondants chargés de veiller à la bonne efficacité du dispositif de contrôle de premier niveau (activités de contrôles réalisées par les opérationnels afin de maîtriser les risques générés par leurs activités quotidiennes). L'équipe du Contrôle Interne met également en œuvre des contrôles de second niveau, à travers son plan de contrôle permanent. De plus, elle est l'interlocutrice des organes exécutifs et de gouvernance, des commissaires aux comptes, ainsi que du régulateur, sur les questions de contrôle interne.

Le département du Contrôle Interne n'a aucune responsabilité opérationnelle, ce qui garantit son indépendance, assure la séparation des tâches et évite tout conflit d'intérêts potentiel. Les activités du Contrôle Interne sont menées conformément à la réglementation, à la législation, aux procédures et instructions du Groupe et au Standard métier « Contrôle Interne ».

La Direction des Risques reporte directement aux mandataires sociaux des entités juridiques, au Directeur Général d'Abeille Assurances Holding et/ou aux membres du Conseil d'Administration, tout sujet d'importance particulière identifié dans le cadre des activités de contrôle interne. Le département du Contrôle interne au sein de la Direction des Risques rend également compte trimestriellement au Comité d'Audit et des Risques conformément au mandat dudit Comité, de son évaluation globale de l'environnement de contrôle interne couvrant les états financiers et les risques opérationnels. En outre, les résultats matériels des activités de contrôle en lien avec la mise en œuvre du Plan de Contrôle Permanent sont reportés de façon ad'hoc au Comité des Risques Opérationnels ; et de façon trimestrielle, au Comité d'Audit et des Risques.

Le correct reporting des risques fait partie intégrante du cadre de gestion du risque opérationnel d'Abeille Assurances Holding et ses filiales, et doit :

- Présenter une image précise, claire et adéquate des risques existants et émergents, des expositions aux risques et des activités de gestion des risques afin de mettre en évidence les menaces qui pèsent sur la réalisation des objectifs de l'entreprise ;
- Fournir des preuves tangibles qu'Abeille Assurances Holding et ses filiales gèrent ses risques opérationnels, ce qui fournit une assurance raisonnable sur la qualité du dispositif de contrôle à la direction générale, aux autorités de contrôle et aux autres parties prenantes ; et

- Soutenir la direction générale dans l'accomplissement de ses responsabilités en facilitant l'identification et la remontée adéquate des risques identifiés.

Le dispositif de gestion et de contrôle des risques opérationnels d'Abeille Assurances Holding s'appuie sur un outil qui permet d'en assurer un pilotage efficace : Il suit les étapes clés du processus de gestion des risques et permet aux utilisateurs de renseigner toutes les informations relatives aux standards, aux risques, aux contrôles, aux défaillances, aux incidents opérationnels, aux plans d'actions, etc. Enfin, il permet de gérer le reporting.

Les travaux relatifs au contrôle interne et aux risques opérationnels font l'objet de reportings réguliers aux entités et instances, notamment à travers la comitologie existante :

- Le Conseil d'Administration d'Abeille Assurances Holding : Il définit les orientations stratégiques en matière de contrôle interne ; est responsable de la surveillance du système de contrôle interne ; de l'appétence aux risques des filiales d'Abeille Assurances Holding et du suivi de la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques efficace ; et valide les politiques de risques, de façon annuelle.
- Le Comité d'Audit et des Risques d'Abeille Assurances Holding : Il assiste le Conseil d'Administration dans la réalisation de ses activités, notamment pour superviser les risques et leur gestion au sein d'Abeille Assurances Holding et des filiales couvertes. Il exerce des missions de préparation et d'instruction des dossiers pour lesquels le conseil d'administration doit prendre position. Il contribue à l'exécution des décisions dudit conseil ; émet un avis sur les politiques de risques ; et les propose pour validation au Conseil d'Administration.
- Le Comité des Risques Opérationnels d'Abeille Assurances Holding : Il est chargé d'assurer la supervision globale des risques opérationnels, liés aux activités d'Abeille Assurances Holding et de ses filiales. Il est alimenté par divers groupes de travail ; et l'ensemble de ses responsabilités est documenté dans sa charte.
- Le Comité Contrôle Interne Aéma Groupe : instance de partage et de co-construction du cadre du dispositif de contrôle interne Groupe. Il rassemble les responsables contrôle interne des entités pour notamment partager les feuilles de route, plans de contrôles de niveau 2 et co-construire les évolutions méthodologiques.

Les directions contrôle interne s'appuient sur un réseau de correspondants contrôle interne désignés dans chaque entité, directions, métiers. Ils sont les relais opérationnels des directions contrôle interne et sont notamment chargés de déployer la méthodologie et d'accompagner les opérationnels dans la mise en œuvre.

L'ensemble des directions contrôle interne et des correspondants contrôle interne constitue la communauté contrôle interne.

B.4.1.4 Déploiement au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales

Le dispositif de contrôle interne s'applique au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales. Toutefois, conformément aux principes énoncés par le cadre de référence COSO et à la réglementation Solvabilité II, le Groupe applique le principe de proportionnalité en matière de dispositif de contrôle interne.

Un périmètre de contrôle interne est déterminé et est revu annuellement. Un dispositif de contrôle interne adapté s'applique ensuite à chacune des entités du Groupe en fonction de critères (actionnariat, type d'activités, chiffre d'affaires de l'entité).

Trois dispositifs de contrôle interne différenciés sont ainsi définis :

- le dispositif « complet » prévoit le déploiement de l'ensemble des méthodologies de contrôle interne ;
- le dispositif « allégé » permet d'avoir une vision globale du dispositif de contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel de l'entité concernée. Il se traduit par le déploiement d'un questionnaire avec une mise à jour annuelle ;
- le suivi de participation correspond à un suivi d'actionnariat et de participation financière.

B.4.2 Mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité

Comme indiqué en début de la section B.4, l'organisation de Fonction Vérification de la Conformité s'inscrit également dans le cadre de l'article 46 de la Directive Solvabilité II.

L'activité de vérification de la conformité est réalisée par deux départements au sein de la Direction de la Conformité :

- Protection des intérêts des clients et éthique des affaires ; et
- Sécurité financière.

B.4.2.1 Les objectifs de la fonction de vérification de la conformité

L'objectif de la Direction de la Conformité est de prévenir les risques de non-conformité, notamment en matière :

- De sécurité financière (lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude externe, respect des sanctions internationales) ;
- D'éthique professionnelle (lutte contre la corruption et la fraude interne) ;
- De protection des intérêts des clients (gouvernance produit, information des clients, devoir de conseil, conflits d'intérêts, réclamations...)

Pour ce faire, la Direction de la Conformité est en charge de définir les dispositifs sur ces différents domaines qui permettent d'agir dans le respect de la législation, de la réglementation et des instructions du Groupe.

Ces dispositifs comprennent notamment des politiques et des procédures dont le respect doit être vérifié via des contrôles.

B.4.2.2 Missions et périmètre de la fonction de vérification de la conformité

Afin de répondre à ses objectifs, la Direction de la Conformité met en œuvre un plan annuel de conformité visant à l'amélioration continue des dispositifs de conformité et à la maîtrise des risques. Ce plan est défini notamment sur la base :

- Des évolutions législatives et réglementaires récentes ou à venir et leur impact sur les activités d'Abeille Assurances Holding et ses filiales ;
- Des objectifs et rapports stratégiques définis par les organes de direction et/ou les instances de gouvernance ;
- Des zones de risques et défaillances potentielles identifiées lors des activités de surveillance passées ;
- Des remontées d'informations (reportings) par les équipes opérationnelles ;
- Des résultats de toute activité d'inspection réglementaire ;
- Des points d'attention soulignés par les régulateurs ;
- Des instructions et points d'attention définis par la fonction conformité du Groupe.

Le plan de conformité est approuvé par le Conseil d'administration de chaque entité juridique après avoir obtenu l'avis positif du comité d'audit et des risques.

La Direction de la Conformité est susceptible de proposer des adaptations de ce plan en cours d'année pour prendre en compte de nouveaux risques qu'elle aurait identifiés.

Pour permettre la définition et l'exécution du plan de conformité, la Direction de la Conformité est notamment impliquée dans :

- La coordination du processus de veille juridique et réglementaires (y compris l'évaluation des impacts liés en termes de processus opérationnels et de procédures de la compagnie) ;
- L'évaluation des nouveaux produits, services et partenariats (y compris leurs modifications significatives) en fonction des risques qu'ils présentent ;
- L'évaluation des prestataires critiques ;
- L'évaluation des différents dispositifs de gouvernance contribuant à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques de conformité (fournisseurs, prestataires, anti-fraude, ...)

Par ailleurs la Direction de la Conformité, sans être impliquée dans les activités :

- Conseille les équipes opérationnelles sur la mise en œuvre de dispositifs adéquats à leurs niveaux ;
- Sensibilise, informe et forme les équipes opérationnelles sur les risques de non-conformité et l'importance de leur maîtrise pour les clients, les collaborateurs et Abeille Assurances Holding et ses filiales.

B.4.2.3 Les acteurs de la fonction de vérification de la conformité

Le Directeur de la Conformité reporte directement aux mandataires sociaux des entités juridiques, au Directeur Général d'Abeille Assurances Holding et/ou aux membres du Conseil d'Administration, tout sujet ou événement significatif ou d'importance particulière identifié dans le cadre du plan annuel de conformité. Cela assure l'absence d'interférence fonctionnelle, ou de circonstances préjudiciables pouvant entraîner un conflit d'intérêts.

Dans tous les cas, le Directeur de la Conformité reporte immédiatement au Directeur Général et/ou au Conseil d'Administration tout cas significatif de non-conformité.

Le Directeur de la Conformité établit un rapport trimestriel au Comité d'Audit et des Risques sur les sujets pertinents associés aux activités réalisées par ses équipes.

B.5 Fonction Audit Interne

La Fonction Audit Interne a pour objectif d'aider le Conseil d'Administration et la Direction Générale à protéger les actifs, la réputation et la pérennité d'Abeille Assurances Holding et de ses filiales, en donnant une assurance indépendante et objective destinée à apporter une valeur ajoutée et à améliorer les activités du sous-groupe.

La fonction d'Audit Interne évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les autres éléments du système de gouvernance. Pour ce faire, l'Audit Interne évalue si la direction et la fonction de gestion des risques ont identifié et signalé de manière appropriée tous les risques importants au Conseil d'Administration et à la Direction Générale; elle apprécie si ces risques sont gérés de manière adéquate; et elle invite la Direction Générale à améliorer l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes.

L'Audit Interne est autorisé à revoir tous les domaines d'Abeille Assurances Holding et ses filiales et a un accès libre et illimité à toutes les activités, les dossiers, les biens ainsi que le personnel nécessaire pour mener à bien sa mission. Le périmètre de ses activités s'étend à toutes les filiales d'Abeille Assurances Holding (parmi lesquelles Abeille Epargne Retraite).

Le Directeur de l'Audit Interne assiste à toutes les réunions du Comité d'Audit et des Risques, ainsi qu'à tout autre comité de la gouvernance d'Abeille Assurances Holding et ses filiales ou il juge nécessaire de participer.

Le Directeur de l'Audit Interne a aussi le droit d'assister à tout ou partie des comités exécutifs et à d'autres instances où des décisions clés sont prises, y compris au niveau des filiales d'Abeille Assurances Holding.

Par ailleurs, il est attendu de la Direction Générale qu'elle s'assure que l'Audit Interne soit informé dans un délai d'une semaine de tous changements importants des activités commerciales, de la structure organisationnelle, des processus opérationnels, des systèmes informatiques, des politiques et procédures de l'entreprise, ainsi que de toute défaillance significative du contrôle interne, des pertes qui en résulterait, des suspicions d'irrégularités ou de fraudes identifiées par la direction ou les auditeurs externes ou violations graves de la réglementation.

La Direction Générale doit s'assurer que l'équipe d'Investigation d'Abeille Assurances Holding et ses filiales (intégrée à l'Audit Interne) soit informée dans les deux jours ouvrables de tout soupçon ou allégation de :

- a) faute professionnelle interne et non-client; et
- b) infraction financière commise par une personne et pouvant avoir un impact financier et/ou de réputation sur Abeille Assurances Holding et ses filiales.

B.5.1 Politique d'Audit Interne

La politique d'Audit Interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales décrit le cadre des travaux de l'Audit Interne, conformément aux exigences de la Directive Solvabilité II, dans son article 47.

La politique se conforme à l'article L354-1 du Code des assurances et aux recommandations de l'ACPR au travers de sa notice « Solvabilité II – Système de Gouvernance » du 17 décembre 2015.

L'Audit Interne doit, en outre, se conformer aux pratiques professionnelles et orientations de l'Institute of Internal Auditors (IIA) dans la mesure où elles sont compatibles avec les exigences légales et réglementaires.

B.5.1.1 Les activités de l'Audit Interne

L'Audit Interne mène, de manière objective et indépendante, six activités principales :

- Evaluer et reporter aux Comités des d'Audit et des Risques et à la Direction Générale, sur l'efficacité de la conception et du fonctionnement de l'environnement de contrôle permettant d'évaluer et de gérer les risques ;

- Evaluer et reporter au Comité d'Audit et des Risques et à la Direction Générale sur l'efficacité des mesures mises en place pour remédier aux déficiences de l'environnement de contrôle et des risques hors tolérance ;
- Évaluer les événements clés de l'entreprise, tels que les acquisitions / désinvestissements et les décisions d'externalisation, afin de déterminer et d'indiquer si les risques clés sont correctement pris en compte. A la suite d'événements indésirables significatifs survenus dans l'organisation, l'Audit Interne peut également analyser a posteriori si les « enseignements tirés » sont pertinents ;
- Enquêter et signaler les cas de criminalité financière présumée, de fraude et de malversation ;
- Entreprendre des missions de conseil mandatées par la Direction Générale à condition qu'elles ne menacent pas l'indépendance de l'Audit Interne.

B.5.1.2 Les responsabilités de l'Audit Interne

Dans le cadre énoncé de l'activité de l'Audit Interne, le Directeur de l'Audit Interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales doit signaler tous les trimestres au Comité d'Audit et des Risques d'Abeille Assurances Holding et ses filiales les évolutions matérielles relatives à la gestion de la fonction Audit Interne, ainsi que :

- Lui présenter les résultats, les conclusions, les recommandations et le suivi des défaillances résultant des précédentes missions d'audit ;
- Lui remonter les cas où l'Audit Interne pense que la Direction Générale a accepté un niveau de risque résiduel qui peut s'avérer inacceptable pour Abeille Assurances Holding et ses filiales ;
- Lui signaler les cas où l'Audit Interne pense qu'il y a eu un retard injustifié pour obtenir une réponse de la Direction Générale concernant une défaillance liée à un contrôle ou à un risque hors tolérance, qu'elle ait été remontée par l'Audit Interne ou par d'autres sources ;
- Lui confirmer que les risques identifiés dans le cadre du plan d'audit sont pris en compte ;
- Lui signaler les manquements de la Direction Générale à mener des actions appropriées et en temps opportun pour régler des défaillances liées à des contrôles ou des risques hors tolérance. Le cas échéant, il peut demander à la Direction Générale de présenter des plans d'action détaillés et de fournir les raisons du retard au Comité d'Audit et des Risques d'Abeille Assurances Holding et ses filiales.

B.5.1.3 Indépendance de la Fonction Audit Interne

L'Audit Interne doit être indépendant de la Direction pour être efficace dans l'exercice de ses activités. Les dispositions visant à protéger l'indépendance de l'Audit Interne sont énoncées ci-dessous.

Nomination et rattachement

- Le Directeur de l'Audit Interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales a un double rattachement à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques d'Abeille Assurances Holding, et à la Direction Générale d'Abeille Assurances Holding. Il a un accès direct et illimité au Président du Conseil d'Administration d'Abeille Assurances Holding et à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques d'Abeille Assurances Holding.
- Le Comité d'Audit et des Risques d'Abeille Assurances Holding et ses filiales peut :
 - Recommander la nomination ou la révocation du Directeur de l'Audit Interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales au Conseil d'Administration;
 - Et participer, conjointement avec le Directeur de l'Audit Interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales à la détermination de ses objectifs et à l'évaluation de ses résultats, en consultation avec la Direction Générale d'Abeille Assurances Holding.

Membres des équipes d'Audit Interne

- Les membres de l'équipe d'Audit Interne ne doivent avoir aucune responsabilité directe ou quelconque autorité sur les activités opérationnelles contrôlées dans le cadre de leurs missions, ni endosser de telles responsabilités pour le compte d'autres personnes.
- L'Audit Interne doit maintenir une politique de rotation de ses équipes afin de veiller au maintien de son indépendance.
- Par ailleurs, les auditeurs internes en cours de mobilité ne peuvent pas auditer les domaines d'activité dont ils étaient auparavant responsables.

L'Audit Interne fournit aux Comités d'Audit et des Risques et d'Abeille Assurances Holding et ses filiales une confirmation annuelle de son indépendance, accompagnée d'un formulaire de déclaration d'indépendance signé par tous les membres de l'équipe d'Audit Interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales.

Communication avec les autorités de contrôle

La responsabilité première de la communication régulière des évolutions significatives affectant les activités d'Abeille Assurances Holding et ses filiales aux autorités de contrôle (autres que les questions relatives à l'évolution de la fonction Audit Interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales) incombe aux membres concernés du Conseil d'Administration d'Abeille Assurances Holding.

En cas de circonstances exceptionnelles ayant un impact significatif sur les activités d'Abeille Assurances Holding, le Directeur de l'Audit Interne France peut être amené à informer directement les autorités de contrôle.

B.6 Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle a été créée en septembre 2015 au sein des filiales d'Abeille Assurances Holding. Depuis le 1^{er} octobre 2022, la Fonction Actuarielle est scindée entre les périmètres vie (pôle Fonction Actuarielle Vie) et non-vie (pôle Fonction Actuarielle Non-Vie).

A fin décembre 2022 et en accomplissement de son plan de recrutement, la Fonction Actuarielle Vie est composée de 4 ETP.

B.6.1 Missions

L'article 48 de la Directive 2009/138 Solvabilité II définit le champ d'application de la Fonction Actuarielle qui a à sa charge de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques ;
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques ;
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- Informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Superviser le calcul des provisions techniques ;
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

Ces missions concernent toutes les filiales d'Abeille Assurances Holding, parmi lesquelles Abeille Retraite Professionnelle (ARP).

La synthèse de l'ensemble de ses travaux est retranscrite dans le rapport actuariel. Ce rapport est produit au moins une fois par an, validé par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (*Administrative Management or Supervisory Body, AMSB*) c'est-à-dire par les Conseils d'Administration. Il est tenu à disposition de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Le contenu du rapport est défini à l'article 272 du Règlement Délégué : « il rend compte de tous les travaux conduits par la Fonction Actuarielle et de leurs résultats, il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations pour y remédier ».

B.6.2 Organisation de la Fonction Actuarielle au sein d'Abeille Assurances Holding et ses filiales

Le responsable de la fonction clé Fonction Actuarielle Vie est rattaché fonctionnellement au Directeur Général Délégué Finances, Juridique et Risques et hiérarchiquement au Directeur des Risques d'Abeille Assurances Holding à des fins d'animation managériale. Il est à noter que cette gouvernance était en place avant l'entrée d'Abeille Assurances Holding et des filiales dans Aéma Groupe.

Dans l'exercice de ses fonctions, la fonction clé a accès à toute personne dans l'entreprise et participe en toute indépendance aux différents comités factuels en lien avec ses missions, lui assurant ainsi l'accès à toute l'information nécessaire à l'accomplissement desdites missions. Il participe également de droit au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration, et porte sa propre voix auprès des dirigeants effectifs d'Abeille Retraite Professionnelle.

B.7 Sous-traitance

B.7.1 La politique de sous-traitance

B.7.1.1 La démarche d'externalisation

La démarche d'externalisation est encadrée par la politique et la stratégie d'externalisation d'Abeille Assurances Holding et ses filiales et se déroule en plusieurs étapes :

- Le recensement des projets potentiels en lien avec la la stratégie d'Abeille Assurances et de ses filiales ;
- La revue des projets stratégiques par le Comité de la Direction Générale ;
- L'analyse de la rentabilité (business case) et arbitrages éventuels ;
- La consultation avec les institutions représentatives du personnel pour les projets éligibles ;
- Le lancement du projet et rédaction du cahier des charges ;
- La rédaction et le lancement de l'appel d'offre ;
- L'analyse des risques par le « comité expert » avant contractualisation ;
- La contractualisation avec le fournisseur ;
- La gouvernance relative aux externalisation critiques ou importantes.

Conformément à la directive Solvabilité II, les conditions clés des accords relatifs à des activités externalisées critiques sont présentées préalablement au Conseil d'Administration ou à un organe délégué.

La compagnie notifie à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution son intention d'externaliser les activités jugées critiques ou importantes 6 semaines avant le début de l'accord (au sens de l'article R354-7 du Code des Assurances).

B.7.1.2 L'appétence à l'externalisation

Les filiales d'Abeille Assurances Holding (parmi lesquelles Abeille Retraite Professionnelle) n'ont pas vocation à externaliser à date leurs activités, à moins d'être confrontées à un manque d'expertise en interne ou que des avantages économiques soient anticipés par cette externalisation, qui ne pourraient être obtenus en interne. L'externalisation des activités et le recours à des prestataires peuvent être pris en considération pour :

- Accélérer ou faciliter la réalisation des objectifs stratégiques ;
- Devancer le marché sur l'accès aux nouvelles technologies et à des compétences clés ;
- Répondre à court, moyen et long terme à des écarts de compétences avec le marché ;
- Bénéficier d'un avantage compétitif ;
- Accroître la flexibilité du modèle opérationnel ;
- Réduire les coûts, tout en conservant le contrôle des opérations externalisées ;
- Réduire de manière significative notre profil de risque ;
- Renforcer la relation avec des tiers clés (clients, intermédiaires ou agents) ;
- Générer une croissance rentable des activités.

A l'inverse, les filiales d'Abeille Assurances Holding n'ont pas d'appétence à externaliser :

- L'intégralité de l'activité de la relation client. Une partie de cette activité pourra être externalisée lorsque cette opération sera jugée bénéfique (notamment lorsque les plages horaires internes ne sont pas adaptées aux besoins des clients) ;

- L'intégralité du processus de tarification et des provisions de sinistres pour leurs produits clés ;
- Le processus de gouvernance, et les fonctions de gestion des risques et de vérification de la Conformité ;
- Les fonctions ou activités qui généreraient un risque inacceptable en matière de satisfaction client, conformité avec la réglementation ou de coûts des opérations.

Toute activité / fonction externalisée doit rester conforme à l'image de marque d'Abeille Assurances et à ses valeurs, et Abeille Assurances Holding ne doit en aucun cas déléguer sa responsabilité en matière de satisfaction client, de conformité avec la réglementation ou de gestion des coûts.

Dans tous les cas, Abeilles Assurances Holding doit veiller à maintenir une gouvernance, une activité de contrôle et une supervision de ses activités externalisées proportionnelles à son appétit aux risques et conformes aux exigences réglementaires.

Section C

Profil de risque

C.1	RISQUE DE SOUSCRIPTION.....	46
C.2	RISQUE DE MARCHÉ	48
C.3	RISQUE DE CRÉDIT.....	50
C.4	RISQUE DE LIQUIDITÉ	52
C.5	RISQUE OPÉRATIONNEL	55
C.6	AUTRES RISQUES IMPORTANTS.....	57

C. Profil de risque

Introduction et méthodologie

En tant qu'assureur généraliste, Abeille Assurances Holding et ses filiales sont exposés à de multiples risques. La cartographie globale des risques permet d'identifier, anticiper, mesurer et piloter les risques majeurs de l'entreprise et contribue également à définir des scénarios de stress qui peuvent être modélisés dans le cadre de l'ORSA.

Abeille Assurances Holding a mis en place des dispositifs et des politiques de gestion des risques visant à atténuer l'impact de ces risques.

C.1 Risque de souscription

Les risques de souscription inhérents à Abeille Retraite Professionnelle sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description du risque
Rachat	Hausse du taux de rachat	Le risque de rachat est le risque associé à une variation du niveau ou de la volatilité du taux de rachat. En effet, une hausse du taux de rachat peut engendrer un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés sur les contrats ayant été rachetés. En cas de rachat massif, ARP est exposé au risque de perte lié à des cessions d'actifs en moins-values latentes.
	Baisse du taux de rachat	
	Rachat massif	
Longévité		Le risque de longévité est le risque de payer une rente sur une durée plus importante qu'évaluée initialement en raison d'une durée de vie moyenne plus élevée de son portefeuille d'assurés.
Mortalité		Le risque de mortalité est un risque de perte sur les contrats Epargne et Prévoyance lié à un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés sur les contrats ayant subi un sinistre.
Frais		Le risque de frais est le risque que les dépenses réelles de fonctionnement (frais de personnels, infrastructure) soient plus élevées que le niveau estimé au préalable.
Catastrophe Vie		Le risque de catastrophe vie correspond à la perte en fonds propres résultante d'une hausse soudaine et absolu de 0,15% du taux de mortalité.
Autres risques d'assurance vie	Fiscalité	Le risque de fiscalité correspond au risque de changement dans la réglementation fiscale.
	Erosion de marge	Le risque d'une diminution de marge (peut être considéré comme une conséquence des autres risques de souscription)
	Sortie en rente	Le risque correspondant à l'option « sortie en rente » proposée par certains contrats. Une augmentation du choix de cette option par les assurés viendrait augmenter l'exposition au risque de longévité via un nombre plus important de futurs rentiers (par rapport au choix de l'option « sortie en capital »).

Tableau 13 – ARP - Risques de souscription inhérents au 31/12/2022

Certains risques quantifiables sont jugés moins importants, soit du fait du faible volume de contrats concernés, soit à la suite d'analyses quantitatives et qualitatives permettant de justifier cette approche.

Ces autres risques, inhérents à Abeille Retraite Professionnelle au 31 décembre 2022 sont :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Explication
Concentration		La matérialité du risque de concentration est faible pour ARP Pour plus de détails, se référer au paragraphe 3C.1.1.1.
Pandémie	Morbidité pandémique	
Autres risques d'assurance vie	Erosion de marge	Ce risque est une conséquence des autres risques de souscription (rachats, frais, mortalité).
	Morbidité/maladies graves	Risque de faible matérialité pour ARP.
Fiscalité		Le risque de changements dans la réglementation fiscale n'est pas considéré, car les indicateurs économiques en date de clôture sont évalués dans l'environnement actuel, c'est-à-dire selon la réglementation en vigueur.

Tableau 14 – ARP - Risques de souscription non modélisés au 31/12/2022

C.1.1 Exposition et concentration

C.1.1.1 Risque de concentration

Le portefeuille d'Abeille Retraite Professionnelle est uniquement composé de contrats de retraite, et par conséquent, l'entité voit ses risques concentrés sur les risques inhérents à ce type de portefeuille.

Cependant, la matérialité de ce risque de concentration est faible. ARP considère que cette concentration identifiée est entièrement captée dans les risques de frais et le risque de rachats, qui sont les principaux risques auxquels l'entité est exposée en matière de souscription.

C.1.2 Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque

Abeille Retraite Professionnelle n'a pas développé de dispositif particulier d'atténuation de son risque de souscription, du fait de la composition de son portefeuille de contrats, telle qu'évoquée précédemment.

En particulier, Abeille Retraite Professionnelle ne fait appel, en date du présent rapport, à aucun mécanisme de réassurance.

C.1.3 Sensibilité aux risques

Aucun test de sensibilité n'est effectué pour ce risque.

C.2 Risque de marché

Abeille Retraite Professionnelle est exposée aux risques financiers à travers son portefeuille d'actifs et ses engagements de taux au passif. Le risque de marché correspond donc au risque que les investissements réalisés soient insuffisants pour faire face à ses engagements et aux attentes des assurés en termes de rendement (promesse de rendement compétitif).

Les risques de marché quantifiables et inhérents à Abeille Retraite Professionnelle sont :

Catégorie de risque	Description
Action	Le risque d'action est le risque de perte liée à une variation du niveau et de la volatilité du cours des actions.
Immobilier	Le risque d'immobilier est le risque lié à une fluctuation de valeur de marché des biens immobiliers détenus. Il s'agit d'un risque majeur en raison du caractère illiquide de ce type d'investissement en cas de crise économique.
Taux d'intérêt	Le risque de taux est le risque qu'une fluctuation de la courbe des taux nominale crée un désadossement entre l'actif et le passif conduisant à terme à des pertes financières
Spread	Le risque de spread est le risque de perte financière liée à une hausse du niveau du risque crédit. Ce risque de spread peut se matérialiser par une migration de rating, un défaut ou simplement par un changement du niveau du risque credit.
Change	Le risque de change correspond au risque de perte financière liée à une fluctuation du taux de change entre l'Euro et la monnaie d'un investissement présent dans notre portefeuille.
Concentration	Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour ARP.

Tableau 15 – ARP - Risques de marché inhérents au 31/12/2022

Il est à noter qu'ARP est également sensible à la volatilité (notamment Action et Taux).

C.2.1 Exposition et concentration

C.2.1.1 Risque de concentration

C.2.1.1.1 Politique de gestion du risque

Les actifs détenus dans le portefeuille d'Abeille Retraite Professionnelle font l'objet d'un mandat de gestion entre la société et OFI Invest AM, qui s'engage à respecter les limites d'investissement imposées par Abeille Retraite Professionnelle et à porter à sa connaissance les dépassements éventuels.

Le respect des limites ainsi que la mise à jour du mandat de gestion avec OFI Invest AM sont suivis par la Direction des Investissements toutes les filiales d'Abeille Assurances Holding, dont ceux de l'entité Abeille Retraite Professionnelle.

C.2.2 Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque

Les méthodes d'atténuation des risques présentées ci-dessous sont appliquées de manière transverse sur tous les portefeuilles (impacts mesurés au niveau d'Abeille Assurances Holding et ses filiales) :

Méthode	Description	Impacts au niveau d'Abeille Assurances Holding et ses filiales
Réduction du gap de duration sur l'actif	<p>Abeille Assurances Holding a effectué des achats à terme sur des obligations souveraines (OAT et autres obligations souveraines). Cela permet de réduire le risque de réinvestissement sur certaines échéances dans le futur et d'allonger la duration de l'actif (et donc toute chose égale par ailleurs de réduire le « gap » de duration).</p> <p>Pas d'opération de couverture effectuée pendant l'année 2022 dans des portefeuilles ARP.</p>	Diminution du risque de ne pas satisfaire les exigences provenant du passif.

Tableau 16 – ARP - Méthodes d'atténuation du risque de marché au 31/12/2022

C.2.3 Sensibilité aux risques

Aucun test de sensibilité n'est effectué pour ce risque.

C.3 Risque de crédit

Les risques de crédit quantifiables et inhérents à Abeille Retraite Professionnelle sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description
Risque de crédit - obligations	Défaut d'obligations	Le risque de crédit sur obligations est associé à la baisse de valeur des obligations détenues dans le portefeuille en raison : - D'un risque de défaut de paiement des coupons et/ou du nominal ; - D'un déclassement d'une obligation ; - D'une évolution défavorable du spread.
	Déclassement d'obligations	
	Spread d'obligations	
Réinvestissement	Réinvestissement	Ce risque est lié au risque de perte due à un réinvestissement du revenu à un taux de rendement inférieur au taux espéré.
Concentration de contreparties	Concentration de contreparties	Ce risque est associé au risque de perte due à une concentration excessive de contreparties dans certains secteurs ou zones géographiques.
Défaut de contrepartie en interne	Défaut de contrepartie en interne	Ce risque est lié au risque de défaut ou de dégradation de notation d'un réassureur, et au risque de perte lié à un changement de conditions de traités. Le réassureur considéré dans ce risque est une autre entité du sous-groupe Abeille Assurances.
Autre défaut de contrepartie (hors obligation)	Trésorerie	Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité de rembourser ses dettes. Le risque de défaut d'une obligation est exclu de cette catégorie de risque puisqu'il est pris en compte dans le risque de crédit sur obligations.
	Débiteurs	
	Crédits aux courtiers	
Crédit Interne	Prêts, intérêts et remboursement	Ce risque correspond au risque de perte liée à un événement de défaut d'une contrepartie dans le cadre d'un crédit octroyé à une autre entité du sous-groupe Abeille Assurances.
	Dégradation de notation	Ce risque est associé au risque d'une dégradation de notation d'une entité du sous-groupe Abeille Assurances, impliquant un impact sur la solvabilité de l'entité et/ou sa facilité d'accès aux autres sources de financement.
	Collatéral	Le risque de collatéral est associé au risque que les garanties mises en place pour des prêts intra-groupe soit insuffisantes pour compenser le défaut.

Tableau 17 – ARP - Risques de crédit inhérents au 31/12/2022

C.3.1 Exposition et concentration

Abeille Retraite Professionnelle est exposée au risque de crédit lié à la détention d'actifs tels que des comptes de dépôts ou des créances. Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité de satisfaire son engagement. Les contreparties peuvent être des émetteurs, des banques, ou d'autres entités du Groupe.

C.3.1.1 Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour Abeille Retraite Professionnelle.

Ce risque est suivi principalement par la Direction des Investissements pour chaque entité d'Abeille Assurances. Les investissements et désinvestissements réalisés par Abeille Retraite Professionnelle font l'objet d'un mandat de gestion avec Ofi Invest AM, qui s'engage à respecter les limites strictes imposées par la société. Les éventuels dépassements de limites et de dégradation de notation d'émetteur sont analysés en réunion de suivi des risques de crédit et de liquidité, et peuvent, le cas échéant, être soumis au comité des investissements pour décision finale.

Les principaux types de limites définis dans le cadre du mandat de gestion sont :

- Limites d'exposition brute par émetteur ;
- Limites de détention de la dette totale d'un émetteur.

C.3.2 Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque

C.3.2.1 Politique de gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit d'Abeille Retraite Professionnelle intègre des limites définies dans le mandat de gestion avec OFI Invest AM.

Une réunion de suivi du risque de crédit et de liquidité se tient mensuellement entre OFI Invest AM, la Direction des Investissements, la Direction des Risques et la Comptabilité des Valeurs mobilières. Cette réunion permet de suivre le respect des limites d'investissements définies et, le cas échéant, de définir des plans d'action en cas de dépassement.

Le mandat avec OFI Invest AM est mis à jour annuellement. Les principales décisions d'investissement font l'objet de dossiers de décision communiqués dans le cadre du comité des investissements commun aux différentes filiales d'Abeille Assurances Holding (dont Abeille Retraite Professionnelle).

C.3.2.2 Opérations en cas de dépassement des limites d'exposition

Le respect des limites d'exposition imposées permet de réduire les impacts du risque de crédit. Les dépassements de limites peuvent conduire la Direction des Investissements à réaliser des opérations pour réduire le niveau d'exposition sur l'émetteur identifié.

C.3.3 Sensibilité aux risques

Aucun test de sensibilité n'est effectué pour ce risque.

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 Exposition et concentration

C.4.1.1 Niveau d'exposition à court terme

Le risque de liquidité à court terme est géré de manière quotidienne au travers de la gestion de trésorerie, centralisée pour Abeille Assurances Holding et ses filiales. Le service Trésorerie Groupe, au sein de la Direction des Investissements assure au quotidien la disponibilité des liquidités pour faire face aux dépenses courantes (frais généraux, impôts et taxes), aux charges correspondant aux sorties de passif, et aux investissements à l'actif, sur la base d'éléments prévisionnels communiqués par différents départements.

Les placements de trésorerie à court terme font l'objet d'un mandat de gestion confié à Abeille Asset Management, qui gère et commercialise différents compartiments d'OPC supports d'investissements monétaires (notamment principalement AI Monétaire, ISR). Abeille Assurances Holding dispose d'environ 1,8 milliards d'actifs monétaires liquides répartis sur l'ensemble des portefeuilles d'investissements.

Les excédents de trésorerie sont investis au jour le jour en OPC monétaire par Abeille Asset Management, sur la base des ordres communiqués par la Trésorerie. De même, en cas de besoin de trésorerie, Abeille Asset Management procède aux désinvestissements pour couvrir les positions de trésorerie débitrices.

C.4.1.2 Niveaux d'exposition à moyen terme : méthodologie de calcul des indicateurs et analyse des ratios de liquidité

C.4.1.2.1 Principe

Le suivi du risque de liquidité à moyen terme s'effectue au travers de l'analyse du ratio de liquidité (LCR), calculé au niveau des principaux portefeuilles d'actifs. L'objectif est de s'assurer chaque trimestre, que le niveau de liquidité disponible sur les différents portefeuilles est suffisant pour faire face aux échéances de la Compagnie sur 24 mois glissants, en situation de stress au niveau de l'actif et du passif.

Les scénarios de stress sont appliqués aux prévisions normales de flux de trésorerie telles qu'elles figurent dans le plan financier triennal. Plusieurs scénarios sont définis, dépendant de la sévérité et de la nature des chocs auxquels sont exposés les différents portefeuilles :

- Choc extrême au passif, selon la probabilité de survenance « 1 sur 200 » des risques définis par la fonction Capital Economique
- Choc extrême à l'actif, correspondant à une crise financière bicentenaire
- Choc modéré combinant des chocs à l'actif et au passif, selon une probabilité de survenance équivalente à « 1 sur 10 ».

D'autres stress spécifiques sont déterminés dans le cadre des travaux de l'ORSA, avec une évaluation de l'impact sur le niveau de liquidité de la société.

C.4.1.3 Exposition à long terme

La gestion du risque de liquidité à long terme s'effectue au travers des études ALM (analyse à moyen et long terme des éléments de passif pour ajuster l'actif en termes de rendement, risque et de duration).

Le résultat des études ALM annuelles permet d'optimiser l'allocation des différents actifs composant le portefeuille, et notamment de calibrer la taille de la poche de liquidité (dépôts ou OPC monétaires) nécessaire pour faire face aux sorties de passif.

C.4.1.4 Risque de concentration

Le risque de concentration pour le risque de liquidité correspond au risque de concentration des émetteurs pour le risque crédit, détaillé dans la section C.3.2.

C.4.2 Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque

C.4.2.1 Suivi quotidien du niveau de liquidité et plan de réaction

Le risque de liquidité à court terme est suivi de manière quotidienne au travers de la gestion de trésorerie, donnant lieu chaque jour à des ordres d'investissements et désinvestissement sur les différents portefeuilles d'actifs, afin de faire face aux diverses échéances (clients, apporteurs, fournisseurs, salariés, contreparties financières, administration fiscale, etc.).

Lorsque les niveaux de liquidités immédiatement disponibles sur le marché monétaire passent en deçà des seuils définis dans le cadre des mandats de gestion avec Abeille Asset Management, ou en cas de besoin exceptionnels, la Trésorerie alerte les équipes en charge du suivi des portefeuilles afin que les gérants procèdent à des cessions d'actifs en fonction des besoins de trésorerie.

A moyen terme, le suivi trimestriel du ratio de liquidité (LCR) permet de réaliser les ajustements nécessaires en termes d'allocation d'actifs, afin de faire face aux besoins de trésorerie des différentes entités.

En cas de dépassement des seuils d'appétit au risque de liquidité approuvés par le Comité des Risques d'Abeille Assurances Holding (CAR), les problématiques de liquidité et l'analyse des niveaux de LCR feront l'objet de discussions en Comité des Investissements et au Comité des Risques (CAR), afin d'analyser les raisons du dépassement et définir les actions pour restaurer la liquidité dans les seuils acceptables.

C.4.2.2 Mise en pension (Repo)

Les filiales d'Abeille Assurances Holding utilisent dans le cadre de leur mandat d'investissement divers mécanismes de Repo, consistant à obtenir des liquidités de la part des banques en échange de titres obligataires qui sont prêtés (mis en pension) aux établissements bancaires.

Les opérations de mise en pension (Repo classique) seraient massivement utilisées, dans des situations de rachats massifs ou de sinistralité accrue auxquelles peuvent faire face les compagnies de la Holding, pour restaurer la liquidité du portefeuille et de maîtriser la temporalité de vente des actifs en représentation des provisions mathématiques. Afin de s'assurer de la disponibilité totale des montants requis sur ces opérations (5,5 Mds au 31/12/2022) dans des situations de risque de liquidité globale, des facilités de Repo peuvent être mises en place par prévention. Les pensions sont systématiquement renouvelées à l'échéance, et les liquidités sont disponibles pendant toute la durée de la pension.

- Mise en Pension (Repo classique)

Les pensions de titres sont mises en place dans le cadre des mandats d'investissement afin d'obtenir un rendement supplémentaire, correspondant au réinvestissement des liquidités dans un fonds (OPC géré par OFI Invest) sur un horizon de temps donné. La performance du placement dépend des conditions de marché et de la demande de la part des banques d'emprunter certains titres spécifiques (préférence pour les obligations souveraines de certains pays émetteurs pour certaines maturités).

Les limites d'investissement et la catégorie de titres éligibles pour ces opérations de pensions sont fixées par Abeille Assurances Holding à la société de gestion, en fonction de la taille du bilan des entités. Les pensions sont systématiquement renouvelées à échéance.

- **Facilité de Repo**

Dans les situations exceptionnelles telles que des rachats massifs, des opérations de Repo additionnelles seraient principalement utilisées pour faire face au besoin de liquidité. Afin de s'assurer de la disponibilité de ces opérations sur des montants importants, des facilités de Repo peuvent être mises en place en complément. Ce mécanisme correspond à un droit de tirage pour obtenir des liquidités à des conditions contractuelles définies à l'avance. Le montant de cette réserve de liquidité et son coût (correspondant au droit de tirage) sont connus à l'avance. Ce contrat engage la banque à nous prêter tout ou partie du montant fixé en échange de titres éligibles, pour faire face à un besoin de liquidité exceptionnel additionnel.

C.4.3 Sensibilités aux risques

Abeille Retraite Professionnelle suit trimestriellement le risque de liquidité à l'aide des LCR (Liquidity Cover Ratio) de court terme (horizon 30 jours calendaires) et de long terme (horizon 6 mois).

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel auquel Abeille Retraite Professionnelle est exposée est défini comme « le risque de perte résultant de procédures internes, des membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs ».

Le cadre de gestion du risque opérationnel est défini dans la politique « Contrôle Interne et Gestion des risques opérationnels ». Cette politique locale – qui s'inscrit dans le dispositif général de contrôle et de maîtrise des risques du groupe Aéma Groupe - définit le cadre général du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel d'Abeille Assurances Holding et ses filiales. Elle décrit notamment le système de contrôle interne, les principes de gestion du risque opérationnel et les acteurs. Cette politique est soumise au conseil d'administration pour validation.

Contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne d'Abeille Assurances Holding et ses filiales s'inspire du référentiel COSO, qui définit le contrôle interne comme 'un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité' ; et décrit ses fondamentaux, ses objectifs, ses composantes, les principes nécessaires à son efficacité et ses limites. L'efficacité d'un système de contrôle interne dépend ainsi de la mise en place et du fonctionnement conjoint et intégré des 5 composantes suivantes :

- Un environnement de contrôle ;
- Une évaluation des risques ;
- Des activités de contrôle ;
- De l'information et de la communication ;
- Un pilotage.

Risques opérationnels

Pour la partie gestion des risques opérationnels, la politique tient compte de la stratégie et de l'appétence aux risques d'Abeille Assurances Holding et ses entités assurances, validées par le Conseil d'Administration, ainsi que les exigences de la politique de gestion des risques du groupe Aéma Groupe et la politique Contrôle interne et gestion des risques opérationnels du groupe Aéma Groupe.

Cette politique s'appuie sur :

- Une stratégie et une appétence aux risques ;
- Une structure de gouvernance des risques décrivant les rôles et responsabilités des parties prenantes ;
- Une approche d'identification, de mesure, de gestion, de suivi et de reporting des risques opérationnels. Cette approche, qui s'applique à l'ensemble des risques (pas seulement aux risques opérationnels), est notamment analysée par ailleurs via le processus ORSA, qui recense l'ensemble des processus et outils qui sous-tendent la prise en compte des impacts en termes de risques et de capital dans les prises de décision, dont notamment la planification prospective.

C.5.1 Dispositif d'analyse et d'atténuation du risque

La gestion du risque opérationnel s'articule autour des 3 grandes étapes :

- L'identification des risques ;
- L'évaluation des risques ;

- Le traitement et la surveillance des risques.

L'identification des risques se matérialise par l'existence d'une cartographie des risques opérationnels, révisée annuellement par la seconde ligne défense, en lien avec la première ligne.

Ces risques font ensuite, chacun, l'objet d'une évaluation inhérente, puis résiduelle, a minima annuellement après la prise en compte des différentes mesures d'atténuation (environnement et activités de contrôle, plan de continuité d'activité, assurance...).

Ces évaluations sont réalisées selon deux axes :

- La probabilité de survenance ;
- La gravité de l'impact potentiel.

Si les mesures d'atténuation sont bien prises en compte, il en va de même pour tous les événements pouvant défavorablement impacter les risques : la survenance d'incidents opérationnels ainsi que l'identification et le suivi de la remédiation des défaillances. Ces derniers éléments pouvant entraîner une réévaluation du risque sans attendre la prochaine évaluation théorique.

Ces évaluations permettent de positionner les risques selon les seuils de tolérance définis et d'assurer un suivi des risques principaux et principalement des risques hors tolérance. Ces analyses peuvent être complétées par la modélisation de scénarios de risques opérationnels ainsi que par des analyses menées sur les risques émergents.

Enfin l'ensemble du dispositif fait l'objet d'un suivi et d'un reporting dans le Comité Risques Opérationnels (ORC) ainsi que dans Comité d'Audit et des Risques (CAR).

C.5.2 Sensibilité aux risques

Aucun test de sensibilité n'est effectué pour ce risque.

C.6 Autres risques importants

Parmi les risques importants, Abeille Assurances Holding et ses filiales distinguent les risques stratégiques couvrant les différents domaines donnés ci-après :

- risque de gouvernance : défaillance du modèle de gouvernance conduisant à des décisions inadaptées.
- risque de pilotage : dysfonctionnement dans la mise en œuvre et/ou le suivi de la stratégie. Principales causes : défaillance du modèle de gouvernance ; outils/moyens inadéquats ou inexistants.
- risque de changement de contexte : difficulté à faire face aux évolutions de l'environnement externe (économique, concurrentiel, politique ou réglementaire). Principales causes : absence de veille ; sphère d'influence inadaptée ; outils/moyens inadéquats.
- risque de réputation et image : dégradation de la qualité d'image. Principales causes : manquement aux normes professionnelles ou valeurs du Groupe (devoir de conseil, obligation d'information) ; surmédiatisation d'un événement défavorable (entité, Groupe, secteur) ; produits et/ou communication inadéquats.
- risque de partenariat : absence ou inefficacité d'un partenariat stratégique. Principales causes : défaut d'un partenaire ; difficulté à trouver un partenaire ; partenariat inadapté/risqué.
- Risque de durabilité : Exposition à un évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui s'il survient pourrait avoir une incidence négative importante réelle ou potentielle sur la valeur des actifs ou des passifs. Principales causes : Les événements de nature environnementale, sociale, sociétale et éthiques.

Face aux risques stratégiques, Abeille Assurances Holding et ses filiales maintiennent en place des dispositifs de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- Veille réglementaire et concurrentielle
- Suivi du cadre d'appétence aux risques et d'indicateurs de risques clés (KRI)
- Existence d'une gouvernance forte, et de processus de gestion et contrôle robustes

Section D

Valorisation à des fins de solvabilité

D.1	ACTIFS	60
D.2	PROVISIONS TECHNIQUES	65
D.3	AUTRES PASSIFS	67
D.4	METHODE DE VALORISATION ALTERNATIVE	67

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan comptable d'ARP, sur lequel s'appuie la détermination des fonds propres prudentiels, dans le cadre réglementaire applicable aux entités de type FRPS, s'établit comme suit :

Bilan Comptable En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Ecarts d'acquisition	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Actifs incorporels	-	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	-	-
Immobilier (autre que pour usage propre)	261 573	269 060
Participations	-	-
Actions	4	2
Obligations	2 747 542	2 792 483
Fonds d'investissement	797 772	678 212
Produits dérivés	-	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	165 368	21 678
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	2 974 659	2 896 593
Autres prêts	-	-
Avances sur polices	-	-
Provisions techniques cédées	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance	1 668	4 121
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Autres créances	29 384	19 509
Trésorerie et équivalent trésorerie	47 263	12 496
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	67 822	70 313
Total de l'actif	7 093 055	6 764 467
Provisions techniques hors UC	3 544 988	3 426 410
Provisions techniques UC	3 003 169	2 916 812
Provisions autres que les provisions techniques	4 734	114
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	-	-
Impôts différés passifs	-	-
Produits dérivés	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	378	6 966
Dettes financières autres que celles envers les éta. de crédit	143 512	580
Dettes nées d'opérations d'assurance	27 698	40 593
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	47 354	60 071
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	33 661	29 268
Total du passif	6 805 494	6 480 814
Actif net	287 561	283 653

Tableau 18 – ARP - Bilan comptable au 31/12/2022

D.1 Actifs

Cette section a pour vocation de présenter les méthodes de valorisation retenues, à des fins de solvabilité, pour les principaux postes de l'actif du bilan, et ce en quoi elles peuvent s'avérer différentes de celles retenues dans les comptes sociaux individuels de la société.

D.1.1 Placements

Bilan Comptable En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Immobilisations corporelles pour usage propre	-	-
Immobilier (autre que pour usage propre)	261 573	269 060
Participations	-	-
Actions	4	2
Obligations	2 747 542	2 792 483
Fonds d'investissement	797 772	678 212
Produits dérivés	-	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	165 368	21 678
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	2 974 659	2 896 593
Autres prêts	-	-
Avances sur polices	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	47 263	12 496
Total des placements	6 994 181	6 670 524

Tableau 19 – ARP - Placements au 31/12/2022

D.1.1.1 Immobilier

Bilan Comptable En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Immobilier	261 573	269 060	(7 487)
Total	261 573	269 060	(7 487)

Tableau 20 – ARP - Actifs immobiliers au 31/12/2022

Au 31 décembre 2022, un montant total de 261,6 M€ est inscrit au bilan comptable d'ARP, correspondant au total de la valeur nette comptable de parts de sociétés immobilières, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

Bilan Comptable En milliers d'euros	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation
Immeubles détenus en direct	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières	266 503	(4 930)	261 573	276 630
Total	266 503	(4 930)	261 573	276 630

Tableau 21 – ARP - VNC des immeubles de placement et parts de sociétés immobilières au 31/12/2022

A fin 2022, comme à fin 2021, ARP ne détient aucun immeuble en direct.

La valeur de réalisation, non reconnue dans le bilan comptable, est déterminée, pour les parts de SCPI, par référence au prix d'exécution le plus récent connu en date de clôture.

Pour les parts des autres sociétés immobilières assimilées à des FIA, la valeur de réalisation est déterminée sur base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué dans le cas contraire.

D.1.1.2 Obligations

Bilan Comptable En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Obligations souveraines	1 517 395	1 524 304	(6 909)
Obligations d'entreprise	1 026 618	1 079 166	(52 548)
Obligations structurées	203 529	189 013	14 516
Titres garantis	-	-	-
Total	2 747 542	2 792 483	(44 941)

Tableau 22 – ARP - Obligations au bilan comptable au 31/12/2022

Au 31 décembre 2022, un montant total de 2 747,5 M€ est inscrit dans la rubrique « Placements » du bilan comptable d'ARP au titre des obligations. Ce chiffre correspond à la valeur nette comptable des obligations, hors impact de la surcote / décote obligataire, et hors intérêts courus, figurant au bilan comptable en comptes de régularisation.

Le tableau ci-après présente le détail de ce chiffre, ainsi que les valeurs nettes comptables et valeurs de réalisation correspondantes :

Au 31/12/2022 En milliers d'euros	Valeur nette comptable hors surcote/décote	Correction de valeur surcote/décote	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation (hors intérêts courus)	Intérêts courus	Valeur de réalisation (yc intérêts courus)
Obligations souveraines	1 517 395	(12 303)	1 505 092	1 245 308	16 978	1 262 286
Obligations d'entreprise	1 026 618	(2 433)	1 024 185	884 412	11 703	896 115
Obligations structurées	203 529	44	203 573	191 981	2 965	194 946
Titres garantis	-	-	-	-	-	-
Total	2 747 542	(14 692)	2 732 850	2 321 701	31 646	2 353 347

Tableau 23 – ARP - Détail VNC et valeur de réalisation des obligations au 31/12/2022

La valeur de réalisation, non reconnue dans le bilan comptable, est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès des contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés, ou dont le cours coté n'est pas disponible auprès des contributeurs, les valeurs sont obtenues auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

D.1.1.3 Fonds d'investissement

Bilan Comptable En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Parts d'OPCVM	797 773	678 212	119 561
Total	797 773	678 212	119 561

Tableau 24 – ARP - Fonds d'investissement au bilan comptable au 31/12/2022

Au 31 décembre 2022, un montant total de 797,8 M€ est inscrit dans la rubrique « Placements » du bilan comptable d'ARP au titre des fonds d'investissement, correspondant au total de la valeur nette comptable des seules parts d'OPCVM :

Bilan Comptable En milliers d'euros	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation
Parts d'OPCVM	797 831	(58)	797 773	855 833
Total	797 831	(58)	797 773	855 833

Tableau 25 – ARP - Détail de la VNC des fonds des parts d'OPCVM au 31/12/2022

La valeur de réalisation, non reconnue dans le bilan comptable, est déterminée par référence au prix d'exécution le plus récent connu en date de clôture.

D.1.1.4 Placements en représentation de contrats en Unités de Compte (UC)

Bilan Comptable En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Placements en représentation de contrats en UC	2 974 659	2 896 593	78 066
Total	2 974 659	2 896 593	78 066

Tableau 26 – ARP - Placements en représentation de contrats en UC au bilan comptable au 31/12/2022

Les placements en représentation de contrats en UC sont valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture.

D.1.1.5 Trésorerie et équivalents trésorerie

Bilan Comptable En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Trésorerie et équivalent trésorerie	47 263	12 496	34 767
Total	47 263	12 496	34 767

Tableau 27 – ARP - Trésorerie et équivalents trésorerie au bilan comptable au 31/12/2022

Cette rubrique correspond à des liquidités (principalement les soldes des comptes courants bancaires), dont la valeur dans les états financiers comptables est la valeur faciale en date de clôture.

D.1.2 Autres actifs

Bilan Comptable En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Écarts d'acquisition	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Actifs incorporels	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance	1 668	4 121
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Autres créances	29 384	19 509
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	67 822	70 313
Total des autres actifs	98 874	93 943

Tableau 28 – ARP - Postes autres actifs au 31/12/2022

D.1.2.1 Écarts d'acquisition

Bilan Comptable En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Écarts d'acquisition	-	-	-
Total	-	-	-

Tableau 29 – ARP - Écarts d'acquisition au 31/12/2022

Les éventuels écarts d'acquisition figurant dans les états financiers comptables ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation à des fins de solvabilité.

Il n'existe pas à fin 2022, comme à fin 2021, de tels écarts d'acquisition au bilan comptable d'ARP.

D.1.2.2 Frais d'acquisition reportés

Bilan Comptable En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Frais d'acquisition reportés	-	-	-
Total	-	-	-

Tableau 30 – ARP - Frais d'acquisition au 31/12/2022

Les éventuels frais d'acquisition reportés figurant dans les états financiers ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation à des fins de solvabilité.

Il n'existe pas à fin 2022, comme à fin 2021, de frais d'acquisition reportés au bilan comptable d'ARP.

D.1.2.3 Actifs incorporels

Bilan Comptable En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Actifs incorporels	-	-	-
Total	-	-	-

Tableau 31 – ARP - Actifs incorporels 31/12/2022

Les éventuels actifs incorporels figurant dans les états financiers ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation à des fins de solvabilité.

Il n'existe pas à fin 2022, comme à fin 2021, d'actifs incorporels au bilan comptable d'ARP.

D.1.2.4 Autres postes d'actif

Bilan Comptable En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	1 668	4 121	(2 453)
Autres créances (hors assurance)	29 384	19 509	9 875
Autres actifs non mentionnés par ailleurs	67 822	70 313	(2 491)
Total	98 874	93 943	4 931

Tableau 32 – ARP - Autres postes d'actif au bilan comptable au 31/12/2022

Ces rubriques correspondent à des postes d'actif circulant.

D.1.3 Actifs hors bilan

Il n'existe pas d'actifs hors Bilan chez Abeille Retraite Professionnelle

D.2 Provisions techniques

D.2.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

D.2.1.1 Décomposition des provisions techniques au Bilan comptable

A fin 2022, dans le bilan d'ARP, les provisions comptables d'assurance vie comprennent :

- **Les provisions mathématiques** qui représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et la valeur actuelle des engagements pris par l'assuré.
- Du côté de l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Du côté de l'assuré, l'engagement correspond à la valeur actuelle des cotisations restant à payer et des frais d'acquisition restant à amortir.

Les provisions des rentes en cours de service sont toutes calculées à partir des tables centrales Hommes et Femmes 2005.

Une distinction de table est opérée selon le type de contrat pour toutes les rentes liquidées :

Table centrale Hommes et Femmes 2005 pour les rentes issues de contrats collectifs,

Table centrale Femmes 2005 pour les rentes issues de contrats individuels

- **La provision pour participation aux bénéficiaires.** En complément de la rémunération sous forme de taux de capitalisation des contrats, une partie des produits financiers et bénéficiaires techniques peut être affectée à la provision pour participation aux bénéficiaires. Conformément au Code des assurances, cette affectation doit ensuite être attribuée aux bénéficiaires des contrats, au plus tard à la fin du quinzième exercice suivant sa dotation.
- **La provision pour garantie plancher** couvre les risques en cas de décès et en cas de vie. Pour ARP, la garantie est révisable annuellement. Elle est calculée en fonction de la volatilité par support en tenant compte de l'expérience des deux dernières années observées.
- **La provision globale de gestion**, qui est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.
- **Les provisions pour sinistres à payer vie**, qui représentent « la valeur estimative de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ».
- **Les provisions techniques des contrats en unités de compte** : les provisions techniques des contrats d'assurance à capital variable (ACAV) sont exprimées en unités de compte. A la clôture de l'exercice, ces engagements et les placements qui les représentent sont réévalués au cours de bourse ou de marché du jour de l'inventaire.

D.2.1.2 Evolution des hypothèses utilisées

Aucune évolution notable n'est intervenue au cours de l'exercice 2022.

D.2.2 Evolution des provisions techniques entre 2021 et 2022

Au 31 décembre 2022, les provisions techniques au bilan comptable de l'entité ARP se décomposent comme suit :

Bilan Comptable En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Provisions techniques vie (hors UC)	3 544 988	3 426 410	118 578
Provisions techniques UC	3 003 169	2 916 812	86 357
Provisions techniques Non Vie	-	-	-
Autres provisions techniques	-	-	-
Total brut de réassurance	6 548 157	6 343 222	204 935
Part des réassureurs :			
Provisions techniques Vie	-	-	-
Provisions techniques Non Vie	-	-	-
Total réassurance	-	-	-
Total net de réassurance	6 548 157	6 343 222	204 935

Tableau 33 – ARP - Provisions techniques au bilan comptable au 31/12/2022

D.2.3 Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques

Les provisions techniques reposent sur des modèles qui correspondent à notre connaissance, aux meilleures pratiques de marché. Elles font l'objet d'une revue indépendante de la fonction clé actuarielle.

D.3 Autres passifs

Cette section a pour vocation de présenter les méthodes de valorisation retenues, à des fins de solvabilité, pour les autres postes du passif du bilan, et ce en quoi elles peuvent s'avérer différentes de celles retenues dans les comptes sociaux individuels de la société.

D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

Bilan Comptable En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Provisions autres que les provisions techniques	4 734	114	4 620
Total	4 734	114	4 620

Tableau 34 – ARP - Provisions autres que les provisions techniques au 31/12/2022

Ces provisions correspondent pour l'essentiel à des provisions pour litiges.

D.3.2 Autres postes de passif

Bilan Comptable En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation
Dettes envers les établissements de crédit	378	6 966	(6 588)
Dettes financières autres que celles envers les éta. de crédit	143 512	580	142 932
Dettes nées d'opérations d'assurance	27 698	40 593	(12 895)
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	47 354	60 071	(12 717)
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	33 661	29 268	4 393
Total	252 603	137 478	115 125

Tableau 35 – ARP - Autres postes du passif au 31/12/2022

Ces rubriques correspondent à des postes de passif circulant.

D.3.3 Autres passifs hors bilan

Il n'existe pas de passifs hors bilan.

D.4 Méthode de valorisation alternative

Cette section n'est pas applicable à l'entité ARP. Les méthodes de valorisation sont présentées dans les sous-sections ci-dessus.

Section E

Gestion du capital

E.1	FONDS PROPRES.....	69
E.2	DÉTERMINATION DE L'EXIGENCE MINIMALE DE SOLVABILITÉ REQUISE.....	72
E.3	NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS.....	72

E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres

E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

La politique "chapeau" de gestion du capital a été validée par le conseil d'administration Aéma Groupe le 18 novembre 2022, puis déclinée par Abeille Retraite Professionnelle. Cette politique a été validée par le conseil d'administration Abeille Retraite Professionnelle du 14 décembre 2022.

E.1.2 Composition des fonds propres

En vertu des dispositions prévues à l'article R.385-1 du Codes des Assurances, les fonds propres éligibles à la couverture de l'exigence de solvabilité requise sont dérivés, pour les entités de type FRPS, du bilan comptable.

Ces fonds propres éligibles correspondent à la somme des éléments suivants :

- Le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié ;
- Les réserves de toute dénomination, réglementaires ou libres, ne correspondant pas à des engagements, y compris la réserve de capitalisation ;
- Le report du bénéfice, des excédents ou de la perte, déduction faite des dividendes à verser au titre du dernier exercice.

Cet excédent est diminué, le cas échéant :

- Du montant de ses propres actions que l'entreprise détient ;
- De toute autre restriction applicable prévue par le Code des Assurances.

En outre, l'article R.385-1 du Codes des Assurances prévoit, en son point III que la marge de solvabilité peut également être constituée, sur demande et sur justification du FRPS, et avec l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, des plus-values pouvant résulter de la sous-estimation d'éléments d'actif, dans la mesure où de telles plus-values n'ont pas un caractère exceptionnel.

Abeille Retraite Professionnelle a fait et justifié cette demande simultanément à sa demande d'agrément, en 2018, et obtenu l'accord de l'ACPR pour considérer comme constitutif de sa marge de solvabilité un montant correspondant à :

- 100% des plus-values latentes (nettes des moins-values latentes) issues des placements détenus par ARP, hors fonds Victoire Retraite ARP ;
- 100% des plus-values latentes (nettes des moins-values latentes) issues des placements détenus par ARP au sein du fonds Victoire Retraite ARP, dans la limite de 50% de l'exigence de marge de solvabilité calculée sur ce seul sous-périmètre.

Les fonds propres d'Abeille Retraite Professionnelle éligibles pour la marge de solvabilité s'établissent comme suit au 31 décembre 2022 :

En milliers d'euros	Au 31-12-2022	Au 31-12-2021
Capital social libéré	305 822	305 822
Primes liées au capital & autres réserves	5 497	5 443
Réserve de capitalisation	58 300	49 843
Report à nouveau (yc Résultat de l'exercice)	(82 058)	(77 455)
Déduction d'éléments non éligibles	(17 932)	(19 785)
Plus-values latentes éligibles	-	401 038
Total Fonds Propres	269 629	664 906

Tableau 36 – ARP - Fonds propres éligibles à la marge de solvabilité à fin 2022

Ces fonds propres se réconcilient comme suit avec l'excédent des actifs par rapport aux passifs, issu du bilan comptable :

En milliers d'euros	Au 31-12-2022	Au 31-12-2021
Excédent des actifs par rapport aux passifs	287 561	283 653
Déduction d'éléments non éligibles	(17 932)	(19 785)
Déduction du dividende prévu	-	-
Plus-values latentes éligibles	-	401 038
Total Fonds Propres	269 629	664 906

Tableau 37 – ARP - Réconciliation des fonds propres avec l'excédent des actifs par rapport aux passifs à fin 2022

E.1.3 Constitution des fonds propres éligibles pour la marge de solvabilité

En vertu des dispositions prévues à l'article R.385-2 du Codes des Assurances, l'exigence minimale de marge de solvabilité pour une entité de type FRPS est déterminée en fonction de la nature et du type des prestations garanties proosées dans les contrats.

Cette exigence s'établit comme la somme des éléments suivants :

- 4% des provisions mathématiques (ainsi qu'un pourcentage des capitaux sous risque) au titre des garanties exprimées en euros ;
- 1% des provisions mathématiques au titre des garanties exprimées en Unités de Compte, dès lors qu'aucun risque de placement n'est assumé, et 4% de ces provisions dans le cas contraire (ainsi qu'un pourcentage des capitaux sous risque dès lors qu'un risque de mortalité est assumé).

Cette exigence, pour Abeille Retraite Professionnelle, s'établit comme suit au 31 décembre 2022 :

Exigence minimale de solvabilité	Au 31-12-2022	Au 31-12-2021
En milliers d'euros		
Au titre des garanties en euros	138 694	134 469
Au titre des garanties en UC	37 968	38 574
Total	176 662	173 043

Tableau 38 – ARP - Exigence minimale de solvabilité requise à fin 2022

E.1.4 Evolution attendue des fonds propres sur la période de planification

En milliers d'euros	2023	2024	2025
Fonds propres éligibles	841 176	837 550	853 811
<i>Dont plus-values latentes éligibles</i>	576 030	565 513	560 801

Tableau 39 – ARP - Evolution attendue des fonds propres sur la période de planification

Ces prévisions sont issues des travaux menés en vue de l'établissement de l'état réglementaire RP.43 (cf. explications plus détaillées en section E.2.2 ci-après).

E.2 Détermination de l'exigence minimale de solvabilité requise

E.2.1 Couverture de la marge de solvabilité

Compte tenu des exigences réglementaires en capitaux ainsi déterminées, la position de solvabilité d'Abeille Retraite Professionnelle au 31 décembre 2022 ressort comme suit :

En milliers d'euros	Au 31-12-2022	Au 31-12-2021
Marge de solvabilité	269 629	664 905
Exigence minimale de marge de solvabilité	176 662	173 043
Surplus par rapport à l'exigence	92 967	491 862
Ratio de couverture	152,6%	384,2%

Tableau 40 – ARP - Couverture de solvabilité à fin 2022

E.2.2 Evolution attendue de la marge de solvabilité

Les prévisions présentées ci-après sont issues des travaux menés en vue de l'établissement de l'état réglementaire RP.43, conformément aux dispositions de l'article L.385-3 du Code des Assurances. Elles correspondent au scénario central présenté dans l'état RP.43.01.01.

Il convient de préciser que, conformément à la réglementation en vigueur, le niveau de primes intégré dans ces projections est établi par référence à une moyenne historique, et qu'il n'est donc pas tenu compte des impacts positifs du développement commercial futur.

En milliers d'euros	2023	2024	2025
Fonds propres éligibles	841 176	837 550	853 811
<i>Dont plus-values latentes éligibles</i>	576 030	565 513	560 801
Exigence minimale de marge de solvabilité	189 119	204 075	215 095
Surplus	652 057	633 475	638 716
Ratio	444,8%	410,4%	396,9%

Tableau 41 – ARP - Projection du surplus et ratio

E.3 Non-respect du capital de solvabilité requis

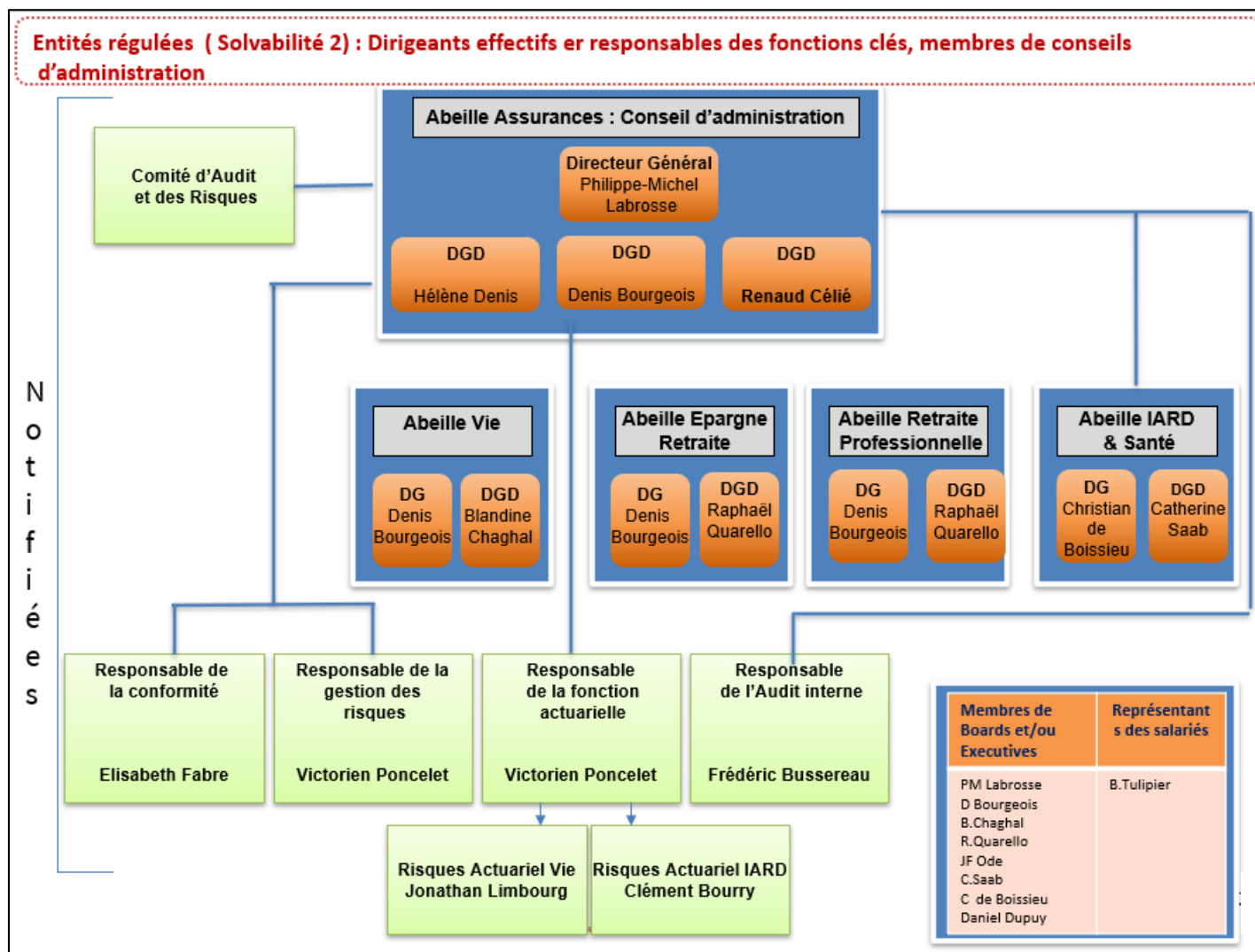
Abeille Retraite Professionnelle respecte le niveau de solvabilité requis.

Annexes

Annexe 1 : Liste des entreprises liées

Abeille Retraite Professionnelle ne détient aucune participation.

Annexe 2 : Organigramme de la Direction Abeille Assurances Holding



Annexe 3 : Glossaire Abeille Assurances Holding et ses filiales

Terme	Définition
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, organe de régulation des compagnies d'assurance françaises
AER	Abeille Epargne Retraite SA
AFER	Association Française d'Epargne et de Retraite. On parle aussi du contrat AFER, dont le portefeuille est partagé entre Aviva Vie et AER
ASM	Abeille Asset Management (ASM)
ALCo	Assets and Liabilities Committee = comité de gestion actif-passif
ALM	Assets and Liabilities Management = gestion actif-passif
AMSB	Administrative, Management and Supervisory Body, comprendre par Organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la compagnie.
Bottom Up Risk Assessment	Analyse des risques par les équipes de la première ligne de défense, il est constitué des risques identifiés et modélisés, complété par le processus RCSA
BGS	Besoin Global de Solvabilité
BRC	Board Risk Committee = Comité des Risques d'Abeille Assurances
CIC	Complementary Identification Code
COR	Combined Operating Ratio = ratio combiné opérationnel
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority
FRCF	Financial Reporting Control Framework = Cadre de contrôle du reporting financier. Evaluation de la qualité de l'environnement de Contrôle Interne des processus métiers et informatiques concourant à la production des états financiers IFRS, MCEV, Capital économique et normes locales
GI	General Insurance. Assurance non vie / dommage
IFRS	International Financial Reporting Standards, normes comptables internationales
IFT	Instruments financiers à terme
LCR	Liquidity coverage ratio = Ratio de couverture de liquidité
LEI	Legal Entity Identifier
Liquidité	La liquidité des actifs indique la capacité à convertir facilement et rapidement les actifs en cash.
LoB	Line of Business, branche d'activité
MCR	Minimum Capital Requirement = niveau minimal de capital économique requis sous Solvabilité II
NACE	Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en valeurs mobilières
ORC	Operating Risk Committee = comité des risques opérationnels
ORCF	Operational Risk and Control Framework
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment = Evaluation interne des risques et de la solvabilité
PAF	Provision pour Aléa Financier
Ratio de couverture	Fonds propres / capital de solvabilité requis
RCSA	Risk and Control Self-Assessment, analyse des risques opérationnels
Risque de réputation	Le risque de réputation correspond à l'impact que peuvent avoir certains sujets sensibles sur l'image de l'entreprise vis-à-vis de l'ensemble de nos parties-prenantes internes et externes
RMF	Risk Management Framework, cadre de gestion des risques du Groupe Aviva
SCR	Solvency Capital Requirement = capital requis sous Solvabilité II
SST	Stress & Scenarios Test = analyses de sensibilité
Top Down Risk Assessment	Analyse par la Direction Générale des risques principaux et des risques émergents
UC	Supports en unités de compte
U.E.S	Unité Economique et Sociale